



Rapport sur le développement durable 2020 - 2021





TABLES DES MATIERES

1.	A PROPOS DE CE RAPPORT	6
2.	A PROPOS D'AVZ MINERALS LIMITED	8
3.	VISION ET VALEURS	10
4.	GOUVERNANCE	13
	4.1. DIRIGER LE DEVELOPPEMENT DURABLE	13
	4.2. CONFORMITÉ REGLEMENTAIRE	13
	4.3. MINÉRAUX DE CONFLIT	13
	4.4. ESCLAVAGE MODERNE	13
	4.5. CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	14
5.	ENVIRONNEMENT	17
	5.1. ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	17
	5.2. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	17
	5.3. S'EFFORCER D'ATTEINDRE ZERO EMISSION NETTE	19
6.	RESPONSABILITÉ SOCIALE	25
	6.1. CADRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	25
	6.2. PRINCIPAUX INTERVENANT	25
	6.3. CONTEXTE DES PARTIES PRENANTES DU PROJET	27
	6.4. ENGAGEMENT ANTERIEUR DES PARTIES PRENANTES	30
	6.5. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DURABLE	34
7.	EVALUATION DE L'IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME	38
	7.1. RISQUES DES DROITS DE L'HOMME	38
	7.2. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME	38
8.	SANTE ET SECURITE	41
	8.1. MISE A JOUR ANNUELLE - 2021	41
9.	RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE	44
	9.1. NORMES DE PERFORMANCE DE L'IFC ET PRINCIPES DE L'EQUATEUR	44
	9.2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIS	44
	9.3. MESURES ET INFORMATIONS ESG DU FORUM ECONOMIQUE MONDIAL	46
	9.4. PLAN D'ACTION POUR LA DURABILITE	47
10.	REFERENCES	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Emplacement du projet Manono	8
Figure 2	Collectivités locales dans la zone du permis d'exploration	29
Figure 3	Intérêt et influence des parties prenantes	30
Figure 4	Processus de création de valeur partagée (source: IFC, 2010).....	32

LIST DES TABLEAUX

Tableau 1 - Actions stratégiques pour atteindre la neutralité carbone (ERM, 2021)	19
Tableau 2 - Intensité des émissions LCE projetées du projet Manono	21
Tableau 3 - Principales parties prenantes, domaine d'intérêt et méthodes d'engagement	25
Tableau 4 - Villages entourant la zone du projet	28
Tableau 5 - Strategies to achievement of the UN SDG	45
Tableau 6 - Plan d'action annuel combiné ifc, EQ4 et WEF	48

LIST OF APPENDICES

Annexe A	54
Annexe B.....	70





Message du Président, AVZ Minerals

Je suis très heureux de vous présenter le premier rapport de développement durable de la Société détaillant le travail entrepris par la Société sur le projet de classe mondiale Manono Lithium and Tin.

L'importance de mettre l'accent sur l'environnement social et la Gouvernance (ESG) est reconnu par le conseil d'administration comme faisant partie intégrante du soutien à la longévité du projet et de la maximisation de sa contribution aux parties prenantes.

La Société est déterminée à transformer cette réflexion en action, en promouvant une culture organisationnelle qui adopte des pratiques commerciales durables, qui répondent aux attentes des parties prenantes.

The successful development and operation of the Manono Project will enable AVZ to make a positive contribution to the lives of many in the region, particularly in the host communities where we operate, creating shared value through direct and indirect employment opportunities, whilst delivering measurable positive outcomes across the community through advancements in health and wellbeing, education, and environmental management.

Message du Directeur Général, AVZ Minerals

Je suis ravi de présenter le premier rapport sur le développement durable d'AVZ, qui souligne notre avancée ESG depuis le début du projet. Les critères ESG recourent tous les domaines de nos activités, de la gérance environnementale au développement social et aux pratiques de gouvernance solides..


Le projet Manono contribuera de manière significative à la transition énergétique verte mondiale avec le lithium produit consommé dans la production de batteries lithium-ion alimentant les véhicules électriques, les appareils portatifs et les systèmes de stockage de batteries..

Notre volonté d'atteindre zéro émission nette d'ici 2030 est réaliste et s'appuiera sur « l'énergie verte » produite par la centrale hydroélectrique de Mpiana Mwanga, et d'autres initiatives en matière d'énergies renouvelables étudiées par AVZ, y compris l'hydrogène production de véhicules électriques à pile à combustible, production de biocarburants, panneaux solaires expansion et stockage sur batterie.

Le projet Manono apportera des avantages socio-économiques importants à la région, préserver les valeurs environnementales et établir une chaîne d'approvisionnement transparente et éthique.



À PROPOS DE CE RAPPORT



AVZ s'engage pour le développement durable du projet Manono Lithium et étain, en travaillant avec nos communautés d'accueil pour mettre fin à la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation, réduire les inégalités, contribuer à la croissance économique, minimiser les émissions de gaz à effet de serre et préserver les valeurs de la biodiversité.

1. A PROPOS DE CE RAPPORT

AVZ s'engage à divulguer de manière transparente les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) importantes, afin de tenir nos parties prenantes informées des questions de durabilité pertinentes en ce qui concerne la Société et ses intérêts de projet.

AVZ a le plaisir de publier son premier rapport sur le développement durable pour la période du 1er juillet 2020 au 30 décembre 2021.

AVZ aligne ses politiques et processus d'entreprise sur les Normes de performance de la Société financière internationale (IFCPS) et les Principes de l'Équateur (PE). Une évaluation de la performance d'AVZ par rapport à ces normes internationales est présentée à l'annexe A.

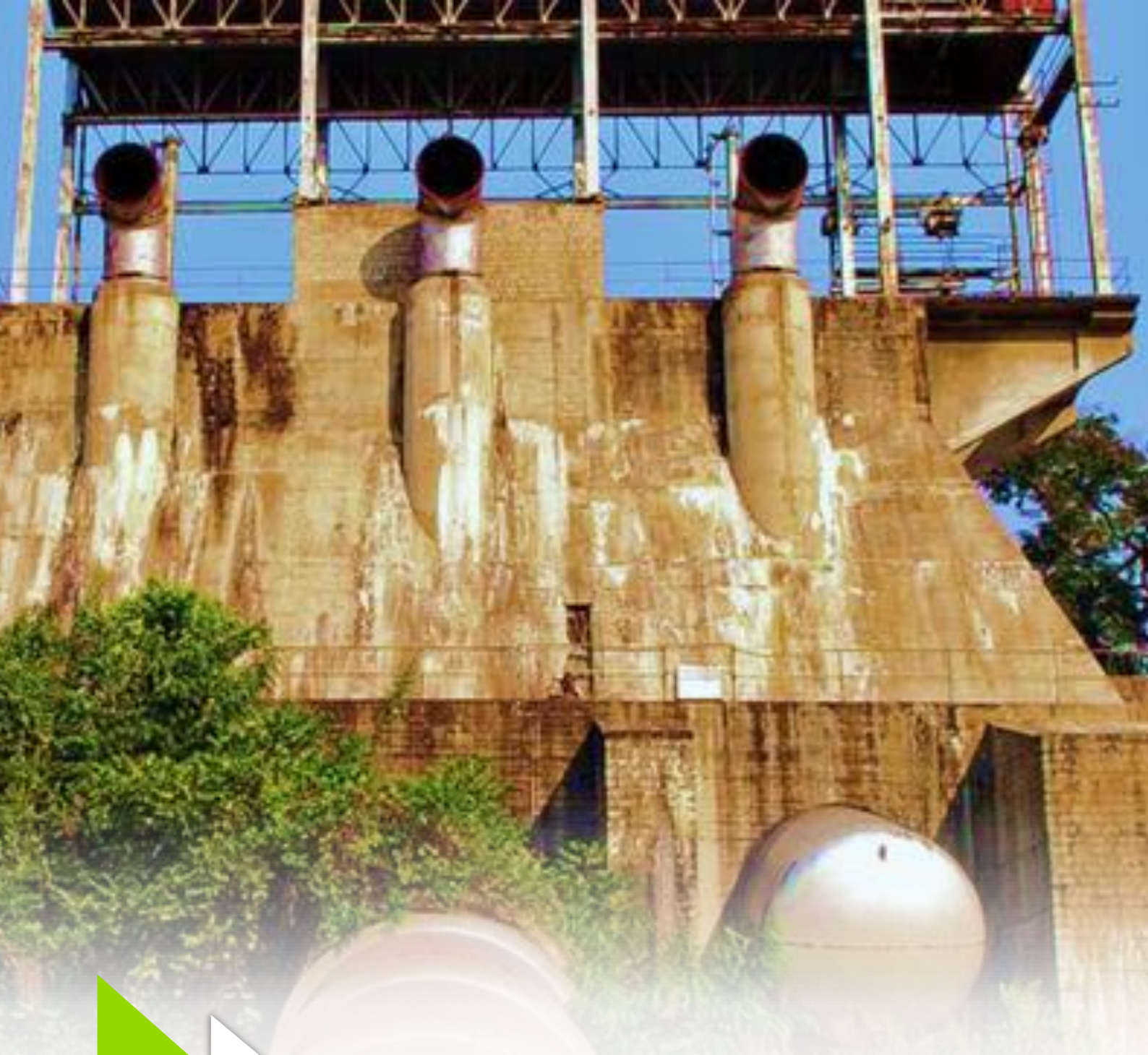
AVZ s'engage à travailler à l'élimination de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et de l'éducation, à la réduction des inégalités, à la contribution à la croissance économique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des valeurs de la biodiversité grâce à la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. La contribution d'AVZ à la réalisation de ces objectifs est présentée à la section **Error! Reference source not found.**

AVZ a adopté les 21 mesures et divulgations de base du Forum économique mondial (WEF) qui sont alignées sur les ODD des Nations Unies et relèvent des piliers ESG de: *Principes de gouvernance, planète, personnes et prospérité*. Ces mesures intègrent les recommandations de *La divulgation financière sur le changement climatique* (TCFD) et fournissent un moyen indépendant, cohérent et comparable pour AVZ de mettre en évidence ses réalisations en matière de durabilité. Il fournit également à AVZ un cadre solide pour faire progresser ses objectifs de durabilité grâce à des actions définies qui produisent des résultats positifs pour ses parties prenantes. La performance ESG d'AVZ est documentée par rapport aux mesures du WEF de l'annexe B.

Au fur et à mesure qu'AVZ se développe et se développe, elle envisagera d'élargir son rapport ESG en fonction des attentes de ses parties prenantes et de ses cadres de rapport sur le développement durable actuels et en évolution.

AVZ salue les initiatives de normes internationales d'information financière (IFRS) Fondation visant à créer le conseil des normes de durabilité internationale (ISSB), dont l'objectif principal est d'établir un ensemble internationalement reconnu et adopté de normes d'information de haute qualité, transparentes, fiables et comparables sur les questions climatiques et autres questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), en consolidant les précieuses contributions d'autres cadres de rapport ESG et liés au climat (IFRS, 2021).

**Infrastructure minière historique héritée, y compris
Roche Dure Pit, Manono, RDC**



À PROPOS D'AVZ MINERALS

La restauration de la centrale hydroélectrique de Mpiana Mwanga est un élément essentiel du projet Manono qui fournira de l'énergie verte aux opérations et à la communauté locale, soutenant ainsi l'ambition d'AVZ d'atteindre zéro émission nette d'ici 2030.

2. A PROPOS D'AVZ MINERALS LIMITED

AVZ Minerals Limited (AVZ) est une société australienne cotée à la Bourse australienne. AVZ détient des intérêts dans des projets d'exploration prospectifs pour le lithium, l'étain, le tantale et les minéraux associés en République démocratique du Congo (RDC). Les intérêts d'AVZ comprennent une participation de 75 % dans le projet Manono Lithium and Tin (« projet Manono », ou le « projet »), un gisement de pegmatite riche en lithium par le biais de sa participation dans Dathcom Mining SA, la société minière enregistrée en RDC qui détient l'actif au nom de ses actionnaires, et une participation de 100% dans le projet d'extension Manono environnant. (lithium, étain, tantale). Les filiales d'AVZ comprennent Dathcom Mining SA, Maj Bora Ya Manono SASU, Nyuki Logistics Company SASU, AVZ Power SAU, AVZ Minerals Congo SARL et la Fondation AVZ.

Le projet Manono, le projet phare d'AVZ, est situé sur le Permis de Recherche (PR) PR13359 de 188km² (appelé ici le Permis d'Exploration), dans le district du Tanganyika, à 500 km au nord de la ville de Lubumbashi et à 2,5 km de la ville de Manono, dans le sud de la République Démocratique du Congo (RDC) Figure 1.

Une mine d'étain historique, exploitée par Géomines (CONGO-ETAIN), a eu lieu dans la zone du permis d'exploration entre 1919 et 1982. La mine a été abandonnée en 1985 avec l'infrastructure historique et les formes de relief non réhabilitées encore en place aujourd'hui. Après la fermeture de l'exploitation de Géomines, les mineurs artisanaux locaux ont continué à extraire l'étain à la main pour le vendre aux commerçants locaux, ce qui constitue la principale source de revenus locaux.

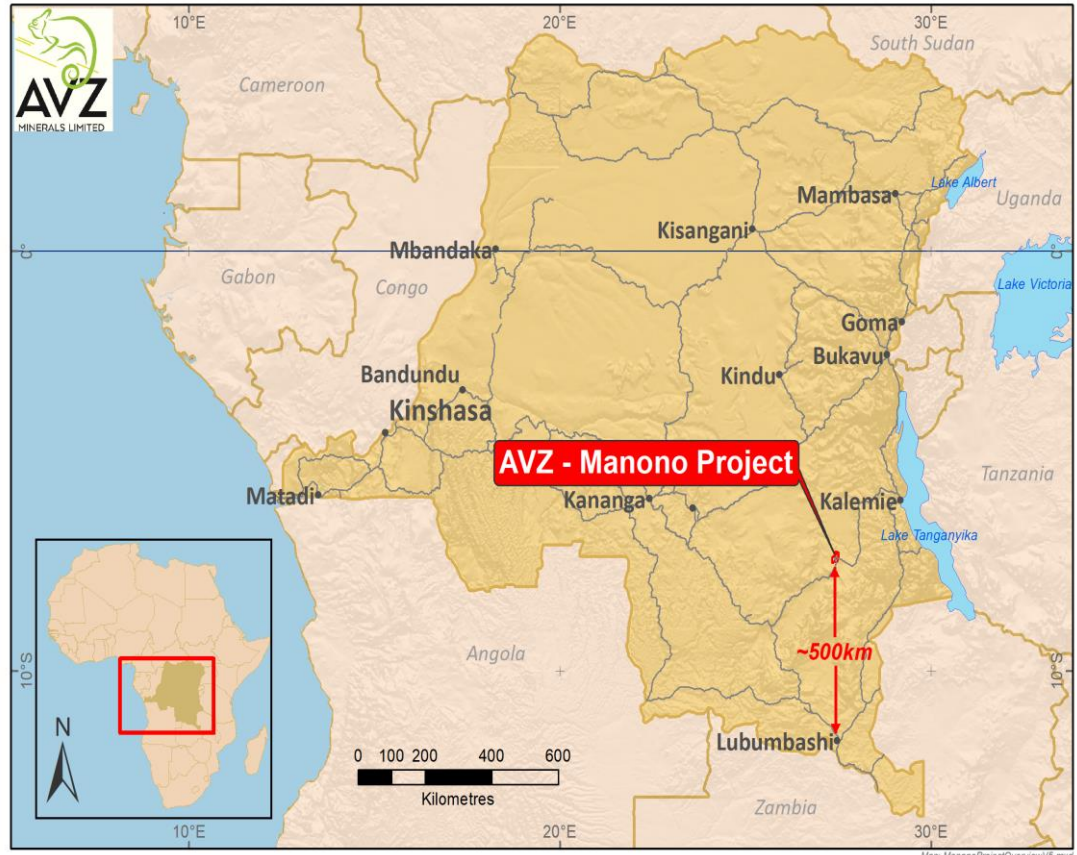


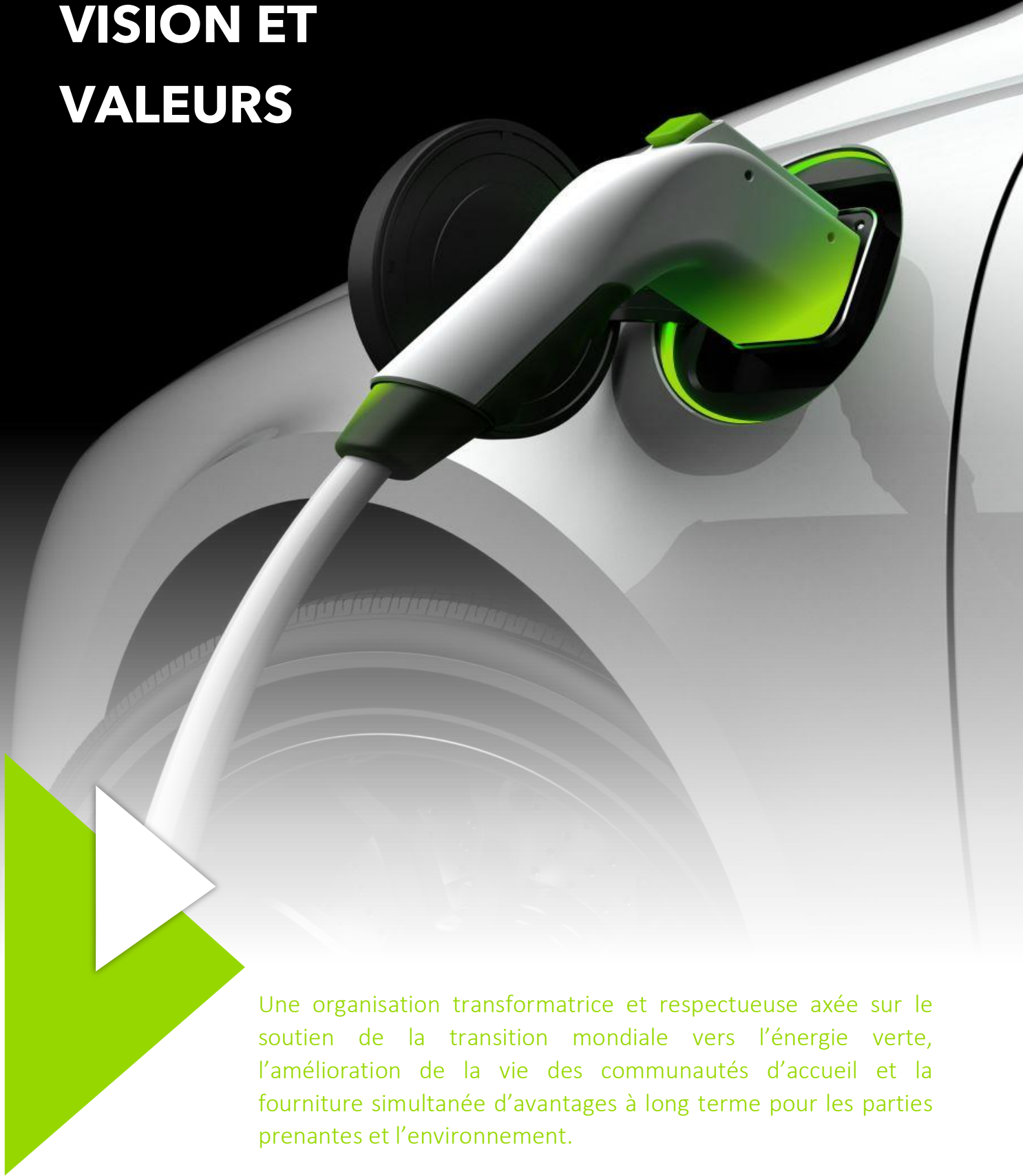
Figure 1 Localisation du projet de Manono

Le projet Manono est largement considéré comme l'un des plus grands projets de lithium en roche dure non développés au monde, avec des ressources minérales estimées à 401 Mt à 1,65 % de Li₂O (spodumène), conformément aux normes du Joint Ore Reserves Committee (JORC) 2012. La DFS du projet a été publiée en avril 2020 ("DFS") et envisage l'exploitation minière à un taux de production initial proposé de 4,5 millions de tonnes par an (Mt/a).

AVZ Power SAU propose de restaurer la centrale hydroélectrique de Mpiana Mwanga (HEPP) pour répondre aux besoins énergétiques du projet Manono, y compris les usines de traitement et la future flotte minière électrique, réduisant ainsi considérablement les émissions de carbone dans l'environnement. L'énergie excédentaire sera mise à la disposition des installations communautaires.

Le développement du Projet de Manono de Dathcom Mining SA (Dathcom) devrait commencer après l'obtention du permis d'exploitation et de la décision d'investissement financier.

VISION ET VALEURS

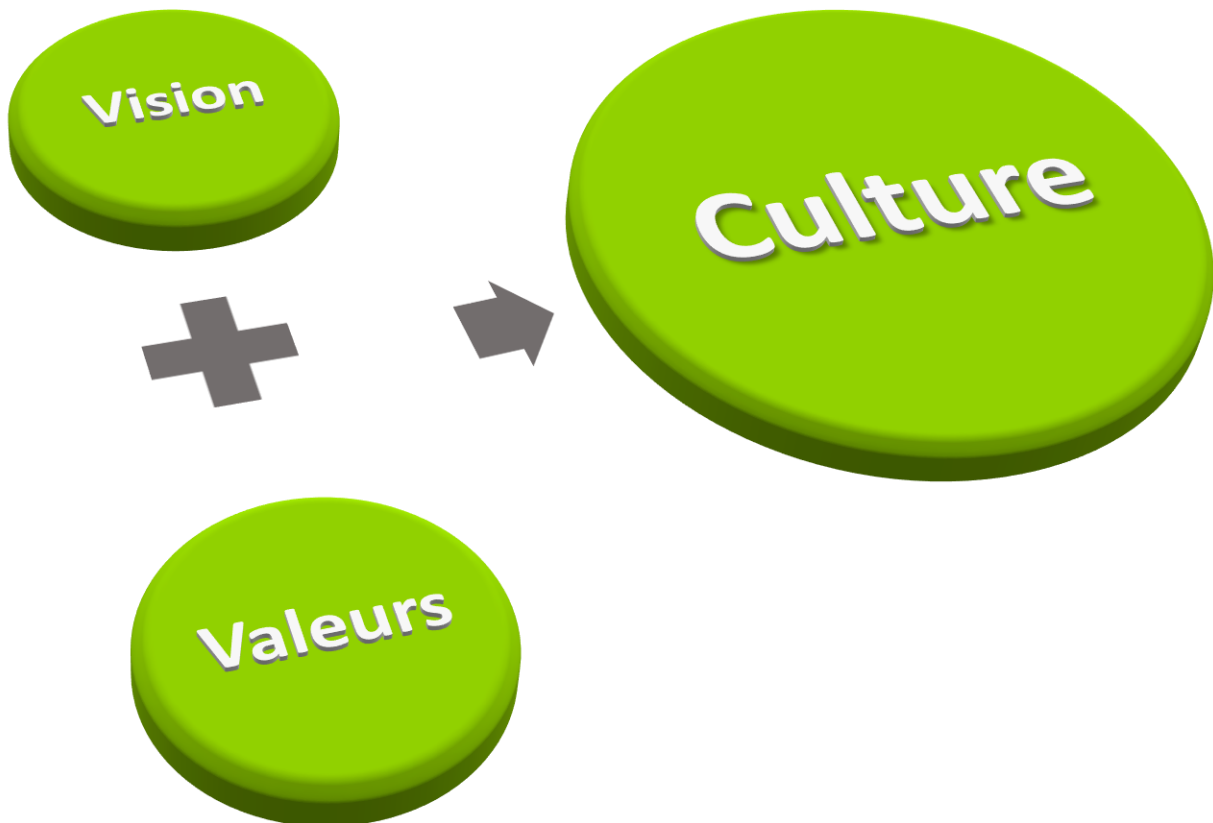


Une organisation transformatrice et respectueuse axée sur le soutien de la transition mondiale vers l'énergie verte, l'amélioration de la vie des communautés d'accueil et la fourniture simultanée d'avantages à long terme pour les parties prenantes et l'environnement.

3. VISION ET VALEURS

L'équipe d'AVZ, comprenant des employés en RDC et en Australie, des cadres supérieurs de l'entreprise et des membres du conseil d'administration, a participé à un atelier de base à la fin de 2021, afin d'identifier et d'établir la vision et les valeurs d'AVZ..

"La définition de notre vision et de nos valeurs a été une étape importante et nécessaire à l'approche de la prochaine phase passionnante du développement du projet. Notre vision établit un objectif clair vers lequel tous les employés et sous-traitants doivent travailler, tandis que nos valeurs fondamentales soutiennent la vision de l'entreprise et fournissent une voie pour façonner sa culture." (PDG, Nigel Ferguson, janvier 2022).



VISION - Ce que nous aspirons à réaliser

Soutenir la transition mondiale vers l'énergie verte

VALEURS - Ce qui compte le plus pour nous

Transformateur

Comme démontré:

- Améliorer la vie des communautés d'accueil et de toutes les parties prenantes.
- Contribuer à la création et à l'amélioration des industries durables
- Offrir des avantages sociaux, environnementaux et économiques simultanés
- Laisser un héritage positif aux générations futures

Respect

Comme démontré:

- Être sûr de faire ce que l'on dit
- Valoriser la diversité et la différence
- Écouter attentivement

Excellence

Comme l'a démontré:

- Fixer des normes élevées
- Maintenir une performance exemplaire
- Promouvoir une culture de l'innovation, dévouement et travail acharné

Une équipe

Comme démontré:

- Fonctionner efficacement ensemble, indépendamment des antécédents individuels ou de l'ancienneté
- Maintenir un sentiment de loyauté fort et partagé
- Être fiers et célébrer nos réalisations
- Maintenir des relations solides



GOUVERNANCE

AVZ s'engage à agir de manière éthique, honnête, intègre et en conformité avec les lois de la RDC et internationales. AVZ a une tolérance zéro pour toute forme de corruption au sein de son entreprise ou de sa chaîne d'approvisionnement dans le monde entier.

4. GOUVERNANCE

4.1. Diriger le développement durable

La vision et les valeurs d'AVZ constituent la base du développement des objectifs ESG d'AVZ par le biais de son engagement à développer:

“Une organisation transformatrice et respectueuse, dont l'objectif est de soutenir la transition vers l'énergie verte au niveau mondial, d'améliorer la vie des communautés d'accueil et d'offrir des avantages à long terme à ses parties prenantes et à l'environnement.”

Le conseil d'administration dispose d'un leadership et d'une expérience ESG solides et l'a démontré par la mise en place d'un comité de développement durable relevant directement du conseil. Le comité de durabilité est présidé par un directeur non exécutif et fournira des conseils stratégiques au conseil d'administration sur l'établissement de politiques, de stratégies et de rapports volontaires sur le développement durable.

Le Comité identifiera également les risques et les opportunités en matière de durabilité, surveillera les progrès par rapport aux objectifs de durabilité et formulera des recommandations au Conseil sur les objectifs de performance..

La charte du Comité de développement durable est publiée sur le site Web d'AVZ [[Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited](#)].

4.2. Conformité réglementaire

L'industrie minière en RDC est réglementée par une législation nationale et des règlements approuvés par le parlement et l'exécutif de la RDC. La législation clé est le Code minier promulgué par le décret 007/2002 adopté le 11 juillet 2002 (tel que modifié par la loi n° 18/001 du 9 mars 2018) et son Règlement minier annexe, promulgué par le décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 (tel que modifié et complété par le décret n° 18/024 du 08 juin 2018).

En mai 2021, Dathcom a demandé un Permis d'Exploitation (ci-après dénommé " Permis d'exploitation ") en vertu de l'article 64 du Code minier. L'approbation du Permis d'exploitation minière donnera à Dathcom le droit exclusif de mener des opérations de développement, de construction et d'exploitation minière dans la zone du Permis.

4.3. Minéraux de conflit

Le projet Manono est situé dans une zone de conflit et à haut risque (CAHRA) de la RDC. La CAHRA est identifiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

AVZ s'engage à se conformer aux exigences de la CAHRA et de l'Annexe II de l'OCDE en veillant à ce que ses opérations et celles avec lesquelles elle s'engage soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, à l'abolition de l'esclavage moderne et aux normes de la chaîne d'approvisionnement.

En 2020, AVZ a établi sa politique sur les minerais de conflit basée sur un engagement envers une exploitation minière responsable et éthique.

La politique d'AVZ sur les minerais de conflit se trouve sur le site Web d'AVZ [[Corporate Governance – AVZ Minerals Limited](#)].

4.4. Esclavage moderne

L'esclavage moderne implique une exploitation grave lorsque les délinquants utilisent la coercition, les menaces ou la tromperie pour exploiter les victimes et saper leur liberté.

L'esclavage moderne est défini dans la loi australienne sur l'esclavage moderne de 2018 (Cth) (MSA) comme une exploitation grave, y compris la traite des personnes, l'esclavage, la servitude, le mariage forcé, le travail forcé, la servitude pour dettes, les pires formes de travail des enfants et le recrutement trompeur pour le travail ou les services.

AVZ a une approche de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'esclavage moderne, y compris au sein de sa chaîne d'approvisionnement et de ses opérations. AVZ s'engage à agir de manière transparente, honnête, éthique et intègre dans toutes ses relations commerciales.

En 2021, AVZ a développé une politique d'esclavage moderne qui décrit l'engagement d'AVZ à :

- Se conformer à la législation et aux réglementations internationales, nationales et locales applicables
- Identifier les risques d'esclavage moderne au sein de sa chaîne d'approvisionnement et de ses opérations commerciales
- Établir des normes minimales pour les employés et les contractants en ce qui concerne l'identification des risques liés à l'esclavage moderne.

La politique d'esclavage moderne d'AVZ se trouve sur le site Web d'AVZ [[Corporate Governance – AVZ Minerals Limited](#)].

4.5. Chaîne d'approvisionnement

Conformément au *Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, Supplément sur l'étain, le tantalum et le tungstène* (OCDE, 2016), AVZ s'engage à établir les contrôles internes recommandés par l'OCDE ci-après :

Établir des systèmes de gestion d'entreprise solides

- Adopter et s'engager dans une politique de chaîne d'approvisionnement pour les minéraux provenant de zones de conflit et à haut risque
- Structurer les systèmes de gestion interne pour soutenir la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement
- Établir un système de contrôle et de transparence sur les chaînes d'approvisionnement en minéraux
- Renforcer l'engagement de l'entreprise avec les fournisseurs.

Établir un mécanisme de règlement des griefs au niveau de l'entreprise

- Élaborer un mécanisme permettant à toute partie intéressée (personnes touchées ou dénonciateurs) d'exprimer ses préoccupations concernant les circonstances de l'extraction, du commerce, de la manutention et de l'exportation de minéraux dans une CAHRA.

Identifier et évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement

- Identifier la portée de l'évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement en minéraux
- Cartographier les circonstances factuelles des chaînes d'approvisionnement de l'entreprise en cours et prévues
- Évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement.

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés

- Faire rapport des constatations à la haute direction désignée
- Concevoir et adopter un plan de gestion des risques
- Mettre en œuvre un plan de gestion des risques, surveiller et suivre le rendement de l'atténuation des risques, faire rapport à la haute direction et envisager de suspendre ou de mettre fin à l'engagement avec les fournisseurs après l'échec des tentatives d'atténuation
- Entreprendre des évaluations supplémentaires des risques pour les risques nécessitant une atténuation ou après un changement de circonstances
- Effectuer un audit tiers indépendant des pratiques de diligence raisonnable en amont (fonderies / raffineries)
- Rapport annuel sur la diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement

- Reporter ou intégrer chaque année, dans la mesure du possible, dans les rapports annuels sur la durabilité ou la responsabilité d'entreprise, des informations supplémentaires sur la diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux de la CAHRA.





PLANÈTE



Nous visons à minimiser notre empreinte environnementale, à éviter et à réduire les impacts négatifs de nos activités et à améliorer les valeurs environnementales plus larges tout au long du cycle de vie du projet au profit des générations actuelles et futures.

5. ENVIRONNEMENT

5.1. Évaluation de l'impact environnemental et social

En 2020 et 2021, AVZ et ses filiales ont soumis et reçu l'approbation de sept études d'impact environnemental et social (EIES) pour ses projets d'infrastructure et d'exploitation minière.

Ces EIES ont été soumises au ministre de l'Environnement de la RDC entre août 2020 et mai 2021 et approuvées entre novembre 2020 et août 2021.

Nyuki Logistics Company SASU (Nyuki) a obtenu trois approbations EIES distinctes de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE) en décembre 2020 pour :

- Rénovation routière de Ngoye à Kabondo Dianda (~340km)
- Traversée en ferry à la rivière Lualaba adjacente à Mulongo et Kabwe
- La station de transit intermodale de Kabondo Dianda (KD ISS)

AVZ Power SAU (AVZP) a obtenu trois approbations EIES distinctes en novembre 2020 pour :

- Rénovation de la route de Manono à Mpiana Mwanga
- Lignes électriques aériennes haute tension 120 kV de Mpiana Mwanga à Manono pour ~87km
- Rénovation de la centrale hydroélectrique de Mpiana Mwanga (HEPP).

Dathcom Mining SA a obtenu l'approbation EIES pour les installations d'extraction et de traitement du minerai du projet Manono en août 2021. L'approbation de l'EIES du projet Manono comprenait l'approbation ministérielle du plan de gestion environnementale du projet (PGE), du plan de fermeture de la mine (PMC) et du plan de développement durable (PSD).

Dans le cadre de l'EIES, des études environnementales de base exhaustives ont été réalisées pour éclairer le projet Manono et les projets d'infrastructure connexes.

5.2. Gestion de l'environnement

La vision environnementale d'AVZ est de :

« Minimiser notre empreinte environnementale, éviter et réduire les impacts négatifs de nos activités et améliorer les valeurs environnementales plus larges tout au long du cycle de vie du projet au profit des générations actuelles et futures ».

Nos activités et opérations de projet seront conçues, planifiées et mises en œuvre conformément à notre vision environnementale.

La politique environnementale d'AVZ s'engage à :

- Se conformer à toutes les exigences légales et environnementales applicables
- Fixer des objectifs et des cibles environnementaux fondés sur la prévention de la pollution et des dommages environnementaux, y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Minimiser l'élimination des déchets grâce à l'évitement des déchets, au recyclage et à la récupération des ressources
- Assurer l'utilisation durable des ressources en tenant compte des principes de réduction et de réutilisation
- Mettre l'accent sur l'amélioration continue de la performance environnementale
- Effectuer régulièrement des audits et des évaluations pour identifier les aspects et les impacts environnementaux.
- Minimiser les impacts environnementaux négatifs

- Maintenir un cadre pour l'examen des objectifs et des cibles et surveiller le rendement au moyen de l'audit et de l'autoréglementation
- Communiquer notre politique et nos engagements environnementaux aux parties prenantes internes et externes, y compris nos fournisseurs, nos entrepreneurs et nos communautés d'accueil
- Sensibiliser les employés, encourager la participation et offrir une formation aux pratiques de gestion durable de l'environnement
- Assurer régulièrement la liaison avec les communautés locales sur les questions environnementales
- Allouer les ressources appropriées à la mise en œuvre de la politique environnementale.

AVZ a développé un système de gestion environnementale (SME) aligné sur les principes de la norme ISO14001:2015. AVZ s'engage à mettre en œuvre, maintenir et améliorer continuellement son SME.

Le SME comprend les éléments suivants :

Leadership et engagement :

Une politique environnementale est élaborée et les rôles, responsabilités et autorités organisationnels pertinents pour le SME sont établis et communiqués.

Planification:

Identifier les risques et les opportunités, les aspects environnementaux et les obligations de conformité et planifier et mettre en œuvre des mesures pour répondre à ces exigences.

Objectifs environnementaux :

Établir des objectifs environnementaux et planifier des mesures pour les atteindre. S'assurer que les objectifs sont conformes à la politique environnementale et qu'ils sont mesurables, surveillés, communiqués et mis à jour.

Soutien:

Fournir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du SME, s'assurer que les personnes engagées pour mener des activités au nom de l'Organisation sont compétentes, éduquées, formées et expérimentées dans les domaines associés aux aspects environnementaux afin de minimiser l'impact sur l'environnement. S'assurer que le personnel est au courant du SGE et des répercussions de la non-conformité. Communiquer le SGE aux intervenants internes et externes.

Informations documentées :

S'assurer que les informations sont documentées comme l'exige la norme ISO14001:2015 et si nécessaire pour répondre aux exigences organisationnelles. Mettre en œuvre un système de contrôle des documents approprié pour assurer l'actualité, l'exactitude et le contrôle de version des documents.

Opérations:

S'assurer que les processus sont en place pendant tout le cycle de vie des opérations (planification, conception, construction, opérations, fermeture), y compris en cas d'urgence.

Évaluation du rendement :

Mettre en œuvre des processus de suivi, de mesure, d'analyse et d'évaluation des activités organisationnelles et que des audits internes et des examens de gestion soient effectués périodiquement pour identifier les domaines à améliorer.

Amélioration:

Identifier les possibilités d'amélioration continue par le biais d'audits, d'inspections et d'examen de gestion, en veillant à ce que les non-conformités soient gérées rapidement grâce à la mise en œuvre de mesures correctives.

5.3. S'efforcer d'atteindre zéro émission nette

AVZ prévoit que les conditions futures du changement climatique présenteront des opportunités et des risques uniques pour l'entreprise en raison de changements physiques de l'environnement, de changements dans la politique gouvernementale et de changements dans les préférences et les attentes des investisseurs, des consommateurs et des parties prenantes.

L'objectif environnemental ultime d'AVZ est d'atteindre la neutralité des émissions de carbone dès que possible après le début des opérations minières. AVZ met en œuvre une série d'actions stratégiques à court et à long terme (tableau **Error! Not a valid bookmark self-reference.**) afin d'intégrer de manière proactive la résilience de ses actifs et de gérer les problèmes liés au changement climatique.

Ces mesures comprennent à la fois la planification des risques physiques et transitoires et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos activités autant que possible de façon durable.

Pour planifier et répondre au changement climatique, AVZ :

- Surveiller les changements dans la politique et la réglementation internationales grâce au processus de gestion des risques de l'entreprise
- Tenir compte des profils d'émission et des technologies de rechange à faibles émissions à l'étape de la conception du projet
- Étudier l'utilisation et l'application de la technologie de séquestration du carbone
- Continuer à produire et à utiliser de l'énergie renouvelable à partir du HEPP et optimiser la production de l'usine
- Étudier l'utilisation et l'application d'autres technologies de production d'énergie renouvelable
- Étudier la production d'énergie à l'aide de l'excès de vapeur à l'usine d'acide sulfurique
- Étudier l'utilisation de l'électrolyse de l'hydrogène pour alimenter les véhicules électriques à pile à combustible (FCEV)
- Établir des procédures d'urgence pour les dangers liés au climat et les catastrophes naturelles, y compris des systèmes d'alerte précoce pour les phénomènes météorologiques extrêmes
- Sensibiliser notre personnel à notre stratégie en matière de changement climatique dans le cadre du processus d'intégration
- Développer et sensibiliser la communauté dans laquelle nous opérons à notre stratégie de changement climatique et à notre plan de gestion environnementale
- Maintenir la transparence en déclarant chaque année la consommation d'énergie en termes d'émissions de Scope 1 et Scope 2 du GIEC pour tous les actifs
- Travailler à comprendre les conséquences des émissions de Scope 3 et travailler de manière proactive avec les fournisseurs de services tiers et les inciter à réduire leurs émissions de Scope 3
- Établir des exigences pour les entreprises des zones économiques spéciales (ZES) afin d'aligner leurs activités sur la stratégie de Manono en matière de changement climatique.

Tableau 1 - Actions stratégiques visant à atteindre la neutralité carbone (ERM, 2021)

Action	calendrier
Remettre en état le HEPP pour produire de l'énergie renouvelable pour le projet Manono. Fournir le surplus d'électricité à la communauté locale.	Mise en service avant l'exploitation minière
Rechercher des sources d'énergie alternatives à faible teneur en carbone et une technologie de capture du carbone pour réduire les émissions de l'usine de calcination du sulfate de lithium primaire (PLS). L'utilisation de diesel dans l'usine PLS contribue à environ 50 % des émissions de GES du projet. L'utilisation de biocarburants ou d'une autre source d'énergie permettrait de réduire considérablement les émissions du projet. La technologie de capture du carbone sera utilisée pour convertir les émissions de carbone en solides à éliminer ou à vendre.	Conception technique Développement de ZES (biocarburants)
pratiques et disponibles dans le commerce, procurez-vous des véhicules électriques où.	Début des opérations ou lorsqu'elles sont disponibles dans le commerce
Établir une flotte minière électrique une fois que la technologie devient commercialement disponible et opérationnellement viable.	Lorsque la technologie est disponible et qu'une nouvelle flotte minière est nécessaire
Étudier la conversion de l'énergie renouvelable excédentaire en hydrogène pour une utilisation dans l'exploitation de véhicules électriques à pile à combustible.	Lorsqu'il est commercialement viable
Créer ~5 000 hectares de forêt en RDC avec une séquestration estimée à 2 092 900 tonnes de CO ₂ e/a.	Commencer dans les 5 ans suivant le début des opérations
Atteindre zéro émission nette de GES pour les émissions de Scope 1 et 2 dans l'ensemble des opérations.	D'ici 2030
Travailler en permanence avec les fournisseurs de services pour réduire les émissions de Scope 3 dans la mesure du possible de manière durable et conformément aux lois et normes de protocole pertinentes.	Début des opérations

5.3.1. Émissions de GES

Une évaluation des gaz à effet de serre (GES) a été entreprise en janvier 2021 (ERM, 2021) pour :

- déterminer les émissions de portée 1 et de portée 2 du projet (à l'aide de la méthodologie d'estimation des émissions du GIEC)
- comparer l'intensité des émissions du projet à celle d'autres mines de pegmatite et installations de production de lithium
- effectuer un examen des stratégies proposées d'atténuation des GES.

Les activités du projet, y compris la production d'énergie hydroélectrique, l'extraction à ciel ouvert de lithium, d'étain et de tantale et le traitement du concentré de spodumène (SC6) et du sulfate de lithium primaire (PLS), ont été incluses dans l'évaluation pendant la durée du projet (20 ans).

L'évaluation a prédit que les émissions de GES pertinentes pour la production de PLS (c.-à-d. 715 443 t de CO₂-e/durée de vie du projet) devraient être supérieures aux émissions associées à la production de SC6 (c.-à-d. 552 785 t de CO₂-e/durée de vie du projet). Cela est principalement dû aux quantités de diesel qui devraient être brûlées dans le calcinateur pendant la production de PLS et représente près de 50% des émissions totales pendant la durée de vie du projet. Les émissions annuelles moyennes devraient être de 27 639 t CO₂-e/an et de 35 772 t CO₂-e/an pour la production de SC6 et de PLS, respectivement, avec un total annuel de 63 411 t CO₂-e/an (ERM, 2021).

Il est important de noter que la teneur en lithium plus élevée de PLS par rapport au SC6 entraîne une réduction d'environ quatre fois des émissions de GES associées au transport de la mine au client.

Dans le contexte, l'intensité des émissions du projet (c.-à-d. les émissions totales par tonne de produit produite) pour la production de SC6 et de PLS devrait être beaucoup moins émettrice que celle d'autres installations existantes en Australie (tableau Tableau 2) et n'est que légèrement plus intensive que l'équivalent concentré de lithium (ECL) produit à l'échelle mondiale. Cela est dû à l'utilisation innovante de la technologie hydroélectrique et solaire qui est considérablement plus faible dans la production à forte intensité d'émissions. L'intensité des émissions du projet pour la production de LCE est également inférieure à l'intensité des émissions pour d'autres mines minérales (ERM, 2021).

En plus de l'utilisation de sources d'énergie durables, AVZ explore d'autres stratégies d'atténuation et de compensation des GES, notamment l'utilisation de sources d'énergie alternatives dans le four PLS, les initiatives de séquestration du carbone, la compensation du carbone par la plantation de végétation à grande échelle et les technologies de véhicules électriques dans le but d'atteindre zéro émission nette d'ici 2030.

L'évaluation des gaz à effet de serre du projet Manono se trouve sur le site Web d'AVZ [[Manono Project Greenhouse Gas Assessment – AVZ Minerals Limited](#)].

Tableau 2 - Intensité projetée des émissions de LCE du projet Manono
Intensité des émissions du projet LCE
Benchmarking par rapport aux valeurs du livre blanc Roskill (2020)

Description	Intensité des émissions (t CO ₂ -e/ t LEC)
Projet de Lithium et d'étain de Manono	7.1^a
Livre blanc de Roskill: Valeur minimale de l'industrie	8.0 ^b
Livre blanc de Roskill: Valeur moyenne pondérée par l'industrie minérale	9.3 ^b
Livre blanc de Roskill: Valeur maximale de l'industrie minérale	12.0 ^b
Livre blanc de Roskill: Valeur minimale de l'industrie de la saumure	2.0 ^b
Livre blanc de Roskill: Valeur moyenne pondérée par l'industrie de la saumure	2.8 ^b
Livre blanc de Roskill: Valeur maximale de l'industrie de la saumure	5.0 ^b

a. calculé par LEME

b. Source : (Roskill, 2020) - Empreinte CO₂ croissante du lithium. Note : L'intensité des émissions de Roskill se rapporte aux émissions de CO₂ (provenant de toutes les sources de combustible, sur site et hors site) nécessaires pour produire une tonne de carbonate de lithium raffiné et/ou d'hydroxyde de lithium, normalisé stœchiométriquement en un produit de carbonate de lithium (équivalent carbonate de lithium LCE). Ce calcul inclut toutes les émissions de CO₂ regroupées dans les catégories de scope 1 et 2 telles que définies par le Protocole sur les gaz à effet de serre. En outre, le cas échéant, il tient compte du CO₂ émis lors du transport de matières premières vers toute installation de raffinage impliquée dans la production de carbonate de lithium raffiné ou d'hydroxyde de lithium.

5.3.2. Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD)

Le changement climatique est l'un des risques les plus importants auxquels les organisations sont confrontées aujourd'hui et bien qu'il soit largement reconnu que les émissions continues de gaz à effet de serre entraîneront un réchauffement supplémentaire de la planète qui pourrait entraîner des conséquences économiques et sociales dommageables, le moment exact et la gravité des effets physiques sont difficiles à estimer. La nature à grande échelle et à long terme du problème le rend particulièrement difficile, en particulier dans le contexte de la prise de décision économique (TCFD, 2022).

AVZ reconnaît l'importance d'identifier les risques et les opportunités présentés par la hausse des températures, les politiques liées au climat et les technologies émergentes dans notre monde en mutation.

Le Conseil de stabilité financière a créé le Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD) afin d'améliorer et d'accroître la communication d'informations financières liées au climat qui éclairent les décisions efficaces en matière d'allocation du capital (TCFD, 2022).

AVZ s'engage à divulguer de manière transparente les risques liés au climat et les informations financières et commencera cette évaluation pendant la phase de conception du projet..

5.3.3. Protection de la biodiversité

La RDC fait partie des 17 pays au monde contenant une mégadiversité avec un taux élevé d'endémisme, couvrant une vaste superficie de 2 345 409 km² en Afrique centrale et contenant des conditions physiques et climatiques variées soutenant des habitats qui comprennent des forêts tropicales denses, des savanes boisées et des forêts ouvertes. Ces habitats abritent divers assemblages floraux et fauniques, y compris des espèces endémiques menacées et rares (Atlas mondial, 2021).

Les forêts couvrent une superficie d'environ 155,5 millions d'hectares, ce qui représente 67% de la superficie de la RDC. Les forêts sont soumises à des processus menaçants qui entraînent une perte nette d'environ 0,2% par an. Le Congo représente environ 10% des forêts du monde et plus de 47% des forêts africaines. La RDC a mis de côté de grandes réserves forestières qui fournissent un habitat de haute qualité à des espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde (OFAC, 2008).

AVZ reconnaît l'importance nationale et mondiale de la biodiversité de la RDC et a identifié la protection et l'amélioration de la biodiversité comme un objectif environnemental clé. Bien que le projet Manono n'ait pas d'impact sur les zones de forêt tropicale ou sur les espèces partiellement et totalement protégées (EmiAfrica, 2021), les actions suivantes ont été identifiées pour mise en œuvre au cours des cinq premières années d'exploitation dans le cadre de la stratégie d'AVZ visant à atteindre les émissions nettes de GES d'ici 2030.:

- Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de la biodiversité, y compris une évaluation des zones de projet par rapport aux zones clés de la biodiversité de l'UICN
- Réhabilitation et revégétalisations des terres perturbées avec des espèces de provenance locale, comme convenu avec les intervenants gouvernementaux et communautaires
- Soutenir les programmes qui visent à :
 - réduire la déforestation et réhabiliter les zones forestières perturbées
 - promouvoir l'utilisation de sources de combustibles durables pour les activités domestiques
 - protéger et mettre en valeur l'habitat d'espèces de flore et de faune rares et protégées menacées
 - protéger et améliorer d'autres domaines environnementaux importants et sensibles.



POPULATION

Le projet améliorera considérablement les possibilités d'emploi dans les communautés locales exploitées par AVZ. La Fondation AVZ a été créée avec la vision d'autonomiser et d'améliorer la vie des communautés locales, afin de mettre fin au cycle de la pauvreté.



INTERVENANT EN MATIÈRE D'ENGAGEMENT

L'engagement des intervenants est le processus de partage de l'information et des connaissances, de recherche de compréhension et de réponse aux préoccupations, et d'établissement de relations constructives et réceptives qui sont importantes pour la gestion réussie des risques environnementaux et sociaux d'un projet, ainsi que la durabilité des résultats d'un projet.

6. RESPONSABILITÉ SOCIALE

6.1. Cadre d'engagement des parties prenantes

Un cadre d'engagement des parties prenantes (SEF) a été élaboré en septembre 2020 conformément aux exigences législatives de la RDC, aux principes et normes de la SFI, aux principes de l'Équateur et au cadre de la Banque mondiale. Les principaux objectifs du SEF sont les suivants:

- Établir une approche systématique de l'engagement des intervenants qui aidera à établir et à maintenir des relations constructives avec ses intervenants
- Évaluer le niveau d'intérêt et de soutien des parties prenantes pour le projet, permettre aux parties prenantes de prendre en compte les points de vue des parties prenantes dans la conception du projet et améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet Manono
- Veiller à ce que l'information sur les risques et les répercussions environnementaux et sociaux soit divulguée aux intervenants, y compris aux groupes vulnérables, d'une manière opportune, compréhensible, accessible et culturellement appropriée
- Fournir aux intervenants un moyen accessible et inclusif de soulever des questions et des griefs permettant au projet de répondre à ces griefs et de les gérer.

Ce SEF définit une approche technique et culturellement appropriée de l'engagement, de la consultation et de la divulgation dans l'environnement du projet Manono. Il assure une participation suffisante de la communauté et la fourniture d'informations adéquates et opportunes à toutes les communautés. Il offre également aux intervenants des occasions adéquates d'exprimer leurs opinions, leurs préoccupations et les questions qui seront prises en compte lors de la prise de décisions opérationnelles.

Un programme de mobilisation des intervenants sera élaboré pour opérationnaliser le SEF, refléter les mises à jour des activités des intervenants et de l'engagement et décrire le plan de communication pour l'avenir.

6.2. Principaux intervenant

La confiance et le partenariat des parties prenantes sont essentiels au succès d'AVZ. Une communication régulière transparente et bidirectionnelle avec les parties prenantes est essentielle à l'établissement de partenariats et de relations positifs et fructueux et démontre l'engagement d'AVZ envers le développement social collaboratif. Il démontre également des pratiques commerciales responsables et répond aux exigences de divulgation continue et périodique.

Error! Not a valid bookmark self-reference. présente les principaux intervenants, leurs intérêts ainsi que les outils et les stratégies de mobilisation auprès de ces groupes.

Tableau 3 - Principale parties prenantes, domaine d'intérêt et méthodes d'engagement

Groupe des intervenants	Intérêt	Engagement
Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rendement des investissements ➤ Croissance et bénéfices de l'entreprise ➤ Gestion du risque ➤ Gouvernance environnementale et sociale ➤ Divulgence transparente 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Annonces ➤ Rapports annuels ➤ Rapport sur le développement durable ➤ Données et métriques ➤ Assemblées générales annuelles ➤ Présentations ➤ Tournées de présentation
Clients	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accord d'exploitation ➤ Qualité du produit ➤ Sécurité d'approvisionnement (risque souverain)Opérationnel performance et compétitivité des coûts 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Visites des sites ➤ Communication Générale ➤ Présentations

Groupe des intervenants	Intérêt	Engagement
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une chaîne d'approvisionnement transparente et éthique ➤ Transport et expédition efficaces 	
Institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remboursement de la facilité ➤ Cours de l'action ➤ Croissance et développement des entreprises ➤ Performance opérationnelle ➤ Gouvernance environnementale et sociale ➤ Gestion du risque ➤ Stratégies et gestion d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Audits ➤ Rapports annuels ➤ Rapport sur le développement durable ➤ Données et métriques ➤ Réunions ➤ Communication générale ➤ Visites sur le site ➤ Site web ➤ Média
Gouvernements et agences	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conformité réglementaire ➤ Risques et opportunités ➤ Gouvernance environnementale et sociale ➤ Investissement dans les projets ➤ Performance opérationnelle ➤ Développement social ➤ Emploi et formation ➤ Engagement communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbations ➤ Visites et inspections de sites ➤ Développement social ➤ Collaboration au développement social ➤ Communication générale/mises à jour ➤ Rapports de conformité ➤ Événements spéciaux ➤ Annonces ➤ Site web ➤ Médias
Employés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Culture et valeurs d'entreprise ➤ Politique, stratégie et plans de corp ➤ Des conditions de travaux sûres et sécurisées ➤ Performance de l'entreprise et stabilité financière ➤ sécurité de l'emploi ➤ Rémunération et condition de travail équitables ➤ Perfectionnement professionnel, avancement et formation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Stratégies de communication interne ➤ Politiques et procédures de l'entreprise ➤ Initiation et séance de sensibilisation ➤ Intranet / internet ➤ activités de mobilisation ➤ Formation formelle et en cours d'emploi
Fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Processus d'appel d'offres ➤ Contrat d'approvisionnement ➤ Chaîne d'approvisionnement transparente et éthique ➤ Performance financière et fiabilité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions d'approvisionnement/ de contrat ➤ Audits de la chaîne d'approvisionnement ➤ Communication générales ➤ Visites de sites
Entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Performances financière et fiabilité, sécurité des contacts ➤ Des conditions de travaux sûres ➤ Performance opérationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contrats et planification de réunions ➤ Induction et formation de sensibilisation ➤ Réunions sur site ➤ Communication générale ➤ Forum d'entrepreneurs ➤ Annonces
Communautés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration en matière de développement social ➤ Opportunité d'emploi et des affaires ➤ Gouvernance environnementale et sociale ➤ Gestion du risque ➤ Patrimoine culturel et accès à la terre ➤ Performance financière et fiabilité ➤ communication transparente ➤ Parrainage Communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement communautaire ➤ Fondation AVZ ➤ Réunion du comité de développement social ➤ Sondages sur l'engagement ➤ Communication générale ➤ Visites de sites et de communautés ➤ Annonces

Groupe des intervenants	Intérêt	Engagement
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Événements communautaires spéciaux ➤ Site web ➤ Média
Organisations non gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement et transparence ➤ Collaboration en matière de développement social ➤ Possibilités de partenariat ➤ Possibilités d'emploi ➤ Gouvernance environnementale et sociale ➤ Gestion du risque 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Engagement périodique et ciblé ➤ Communication générale ➤ Annonces ➤ Événements Communautaire spéciaux ➤ Site web ➤ Média
Institutions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme d'étude supérieures ➤ Collaboration en matière d'éducation et de formation ➤ Recherches, développement et innovation ➤ Possibilités de partenariat ➤ Technologies d'énergie propre ➤ Financement et parrainage de programmes ➤ Expertise technique, conseils et informations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions du programme d'études supérieures ➤ Accords de partenariat ➤ Réunions de soutien à la recherche/aux programmes ➤ Comités techniques <ul style="list-style-type: none"> ➤ Correspondance générale
Médias	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil d'administration et structure de l'entreprise ➤ Mises à jour régulières des activités ➤ Performance opérationnelle et financière ➤ Performance en matière de gouvernance environnementale et sociale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Politique et stratégie d'engagement des médias ➤ Établissement de relations ➤ Engagement ➤ Annonces ➤ Visites de sites ➤ Lancements / événements spéciaux

6.3. Contexte des parties prenantes du projet

Le projet se trouve dans le district du Tanganyika, qui comprend six territoires, dont Kabalo, Kalemie, Kongolo, Manono, Moba et Nyunzu (Figure 2). Les composantes du projet, y compris une mine à ciel ouvert, une usine de traitement, des décharges, rom et TSF sont toutes situées sur le territoire de Manono.

La zone d'influence sociale (ZIS) a été déterminée par la distance du récepteur social du site minier et classée en trois groupes :

- La zone d'influence directe, dans un rayon de 5 km autour du projet
- La zone d'influence étendue, dans un rayon de 10 km
- La zone d'influence régionale, dans un rayon de 15 à 20 km.

Tableau 4 - Figure 2 donne un aperçu des récepteurs sociaux environnants identifiés comme faisant partie de l'ZIS social du projet. Alors que ceux qui se trouvent à moins de 5 km du projet subiront probablement la plupart des impacts potentiels, en particulier les perturbations dues aux activités du projet, la zone étendue et régionale peut également subir des impacts potentiels, tels qu'un afflux régional et une augmentation du trafic.

Tableau 4 - Villages entourant la zone du projet

Nom du village	Population	Proximité-centre de Manono	Zone touchée
Manono	62 914	0 km	Influence directe
Lwakato	130	± 4 km	Influence directe
Pungwe	3468	± 5 km	Influence directe
Kanteba	21 000	± 7 km	Influence étendue
Malata	443	± 7 km	Influence étendue
Luba	512	± 10 km	Influence régionale
Boulevard Lwamba	573	± 12 km	Influence régionale
Munene	130	± 15 km	Influence régionale
Kamala	424	± 15 km	Influence régionale
Luvua	27 580	75 km	Influence régionale

Les parties prenantes ont été initialement identifiées lors de l'engagement des parties prenantes pour le développement de l'EIES en 2020 et 2021. Cela comprenait des réunions communautaires, des groupes de discussion et des réunions d'échange d'information. Un exercice de cartographie des parties prenantes a été entrepris pour identifier et hiérarchiser les parties prenantes du projet ainsi que pour identifier les questions susceptibles de préoccuper les différents groupes de parties prenantes. L'exercice de cartographie a classé les parties prenantes en fonction de leur intérêt et de leur influence sur le projet à l'aide de la matrice ci-dessous (Figure 3). Les résultats de cet exercice aident à déterminer le niveau d'engagement et les types d'outils qui seront utilisés pour consulter les différents groupes d'intervenants.

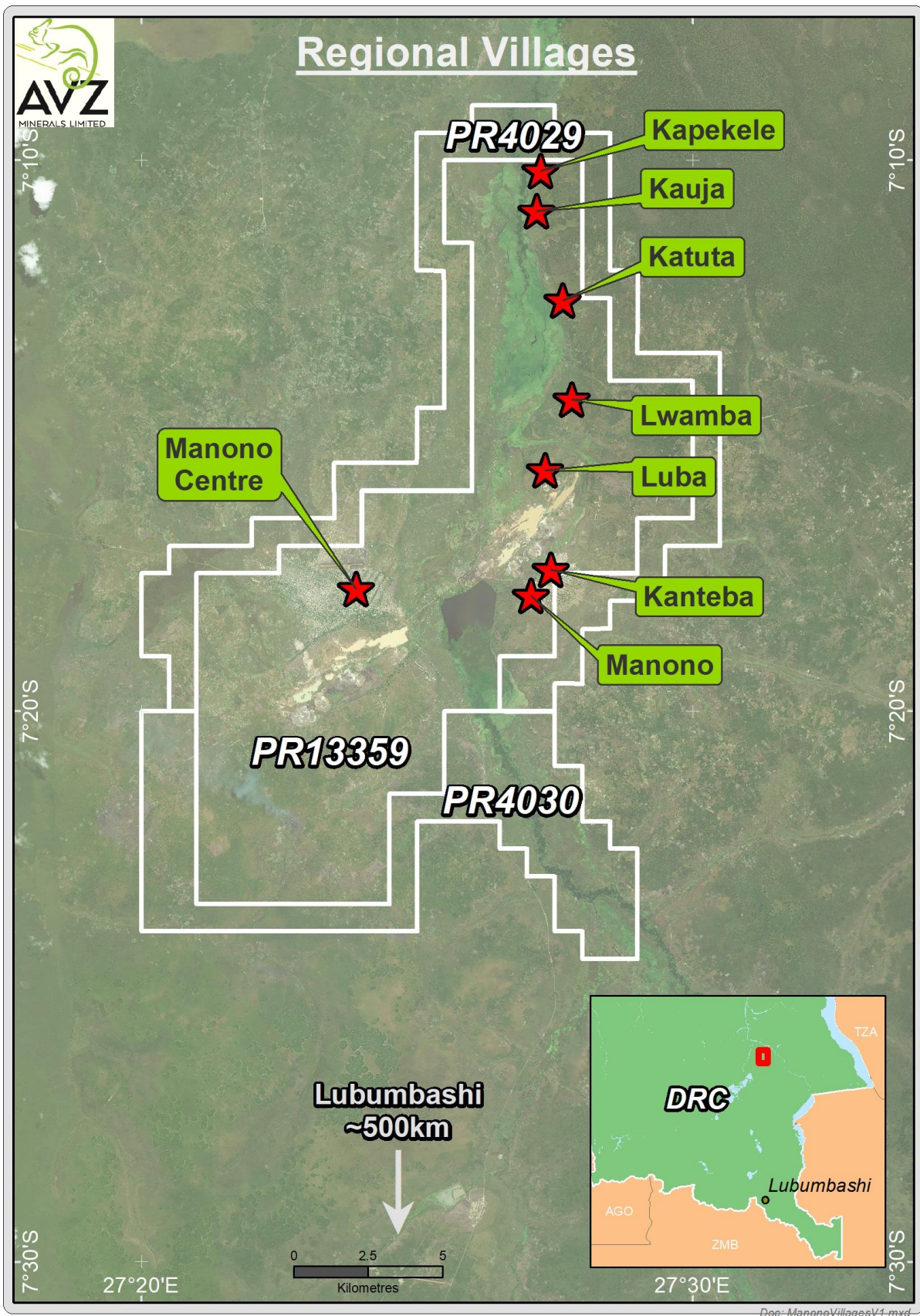


Figure 2 Collectivités locales dans la zone du permis d'exploration

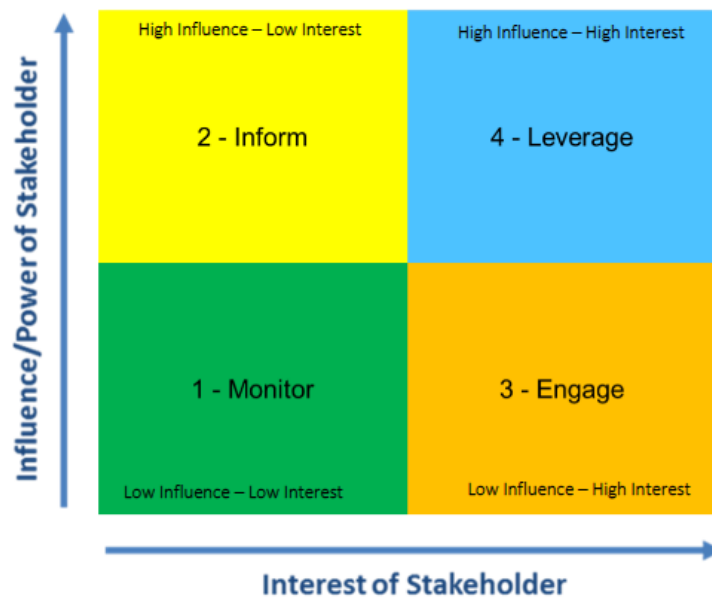


Figure 3 Intérêt et influence des intervenants

Les parties prenantes entrent dans les catégories de surveiller, d’informer, d’engager et de tirer parti, en fonction de leur intérêt et de leur influence.

La définition de ces catégories et le niveau approprié de consultation sont décrits ci-dessous.

Moniteur (faible intérêt, faible influence). Ce groupe comprend ceux qui ont un intérêt et une influence limités sur le projet.

Informeur (forte influence, faible intérêt). Ces intervenants ont le potentiel d’influencer les résultats du projet, mais peuvent ne pas avoir d’intérêt particulier pour des questions particulières.

S’engager (faible influence, intérêt élevé). Cette catégorie de parties prenantes comprend les groupes ou les organisations qui ne sont pas affectés négativement par le projet, mais dont les intérêts les déterminent en tant que parties prenantes.

Effet de levier (influence élevée, intérêt élevé). Ces parties prenantes sont souvent les plus influentes pour le projet car elles ont la capacité d’influencer les résultats du projet et ont un haut niveau d’intérêt et incluent les communautés locales et les autorités décisionnelles gouvernementales.

Un élément clé de ce processus consistait à identifier les personnes et les groupes qui pourraient avoir de la difficulté à participer, ainsi que ceux qui pourraient être affectés différemment ou de manière disproportionnée par le projet en raison de leur statut marginalisé ou vulnérable.

6.4. Engagement antérieur des parties prenantes

L’objectif de l’engagement des parties prenantes au cours du processus d’EIES en 2020-2021 était d’informer les parties prenantes du projet à venir et de donner aux parties prenantes la possibilité de formuler des commentaires sur tous les aspects du projet. Les commentaires des parties prenantes ont été utilisés pour éclairer le contenu de l’EIES et du PEM.

Le processus de mobilisation a été conçu pour fournir suffisamment d’information accessible aux intervenants, y compris un aperçu du projet Manono et des projets d’infrastructure connexes, du contexte législatif et du processus d’EIES. La consultation a fourni un mécanisme permettant aux parties prenantes de soulever des préoccupations et de fournir des commentaires et comprenait une consultation de suivi pour vérifier que les commentaires ont été enregistrés et pris en compte dans l’EIES.

Les réunions et les ateliers en personne étaient la principale méthode d'engagement des parties prenantes qui impliquait des invitations officielles aux parties prenantes par courrier électronique, remises en main propre et invitations verbales dans les deux Français, swahili et luba.

Les principales préoccupations suivantes ont été consignées lors des réunions de mobilisation des intervenants:

- Possibilités d'emploi pour les communautés locales
- Transparence du processus d'emploi
- Effets des opérations du projet sur l'industrie agricole; Si de nombreuses personnes passent des activités agricoles à l'emploi dans le projet, cela peut entraîner un manque de ressources agricoles et des pénuries alimentaires potentielles.
- Possibilités de développement communautaire (p. ex., formation, écoles et établissements de soins de santé) et soutien à l'industrie agricole
- Exploitation minière artisanale illégale
- L'emplacement de la TSF pour éviter les impacts négatifs sur la zone environnante
- Impacts environnementaux et activités de réhabilitation.

Ces préoccupations seront prises en compte à toutes les phases de l'élaboration du projet et de l'exploitation..

Vision sociale et plan de développement durable

Une vision sociale et un SDP ont été créés en consultation avec la communauté locale et approuvés en décembre et novembre 2020 et mai 2021 dans le cadre de l'approbation des sept EIES.

L'objectif du SDP est d'établir un cadre pour la création de valeur partagée et le développement social soutenu et coopératif des communautés au sein de l'Z du projet.

La valeur partagée peut être obtenue en examinant les besoins et les attentes de la communauté locale, les priorités du gouvernement, ainsi que les objectifs et les moteurs de l'entreprise. Lorsque ces intérêts se chevauchent, des domaines cibles clés pour créer de la valeur partagée sont formés. L'identification des domaines cibles garantit que les fonds sont distribués à l'investissement communautaire (IC) dans les domaines où ils produiront les résultats les plus percutants (**Error! Reference source not found.**).



Consultation des parties prenantes,
Manono, DRC



Figure 4 processus de création de valeur partagée(source:IFC,2010)

Grâce à ce processus d'analyse, quatre domaines d'intervention ont été identifiés :

Santé : Les investissements dans le secteur de la santé contribueraient fortement à la création de valeurs d'actions grâce à une main-d'œuvre productive et en bonne santé. L'accent mis sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) peut réduire considérablement l'incidence du choléra. Les orientations de l'OMS sur la prévention et le traitement du paludisme, de la lutte antivectorielle d'origine hydrique au déploiement de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de vaccins antipaludiques chez les enfants, réduiront considérablement l'impact de la maladie sur la communauté (OMS 2019).

Agriculture: Il existe des possibilités d'expansion des activités agricoles et des rendements avec les terres arables disponibles, la disponibilité de la main-d'œuvre et la forte demande locale de produits agricoles. Parmi les contraintes identifiées figurent les ravageurs des cultures, la variation des précipitations saisonnières, le manque de stock de semences utilisé, la faible fertilité des sols, la capacité de transformation (emballage et stockage) et les infrastructures d'alimentation électrique et de transport. L'expansion de l'industrie agricole crée une valeur partagée en construisant des communautés plus saines, des économies locales plus fortes et le potentiel de production de biocarburants destinés à être utilisés dans les infrastructures minières et de traitement, qui pourraient être améliorés par le Manono (ZES) proposé.

Éducation : Le niveau de scolarité est un domaine évident de valeur partagée puisque les étudiants d'aujourd'hui peuvent être les employés de demain, directement ou indirectement, au sein des services de soutien. De nombreux investissements positifs pourraient être réalisés dans les établissements d'enseignement locaux aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire. Il existe également une possibilité de faire appel à des enseignants mieux qualifiés et d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre éducative existante. Il existe également d'importantes possibilités de promouvoir la diversité des genres dans ce secteur.

Infrastructures : L'état des routes et l'électrification demeurent des défis majeurs à l'échelle régionale et nationale. Il peut y avoir des possibilités de création de valeur partagée en envisageant des utilisations et des connexions plus larges de l'infrastructure requise pour la mine, telles que la fourniture d'électricité aux hôpitaux et aux écoles et la facilitation des exportations agricoles le long des corridors d'infrastructure construits pour transporter les matériaux extraits vers le marché. Plusieurs de ces possibilités sont également susceptibles de se produire dans le cadre du développement minier et de l'établissement de la ZES. La Vision sociale et le PDS seront révisés périodiquement en fonction de l'amélioration des conditions sociales et de l'évolution et de l'évolution des besoins sociaux.



DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est possible d'obtenir une valeur partagée en examinant les besoins et les attentes de la collectivité, les priorités du gouvernement et les objectifs et moteurs de l'entreprise. Lorsque ces intérêts se chevauchent, des domaines cibles clés pour créer de la valeur partagée sont formés.

6.5. Mise en œuvre du plan de développement durable

6.5.1. Emploi

Le projet prévoit d'employer la majeure partie de sa main-d'œuvre de la région. On estime qu'environ 600 personnes seront employées pendant la construction et jusqu'à 500 pendant les opérations.

Le projet vise à formaliser les activités minières artisanales dans le cadre de son permis d'exploitation minière en établissant un organisme coopératif pour assurer un environnement de travail équitable, transparent et sûr..

Exploitation et premiers travaux

Les activités d'exploration associées au projet Manono sont en cours depuis l'exercice 2016-2017 afin de construire, puis d'affiner davantage le modèle géologique et d'élaborer une conception réaliste de la mine pour évaluer la viabilité du projet. Pour faciliter les activités d'exploration et le transport de l'équipement et des fournitures sur le site, AVZ a fourni une gamme d'opportunités d'emploi aux Congolais dans la région, notamment:

- Emploi occasionnel de plus de 900 personnes locales dans les activités de forage, la rénovation et le développement des infrastructures et d'autres services de soutien, y compris les équipes d'entretien des mines, les stagiaires de forage, le personnel de sécurité, les entrepreneurs en construction de camps, les services de restauration contractuels, les médecins et la police des mines
- Emploi de 300 mineurs artisanaux qui travaillaient déjà à Roche Dure où se déroulaient des activités d'exploration
- Distribution de plus de 1 million de dollars en salaires occasionnels à la population locale à ce jour, et les possibilités d'emploi devraient augmenter considérablement pendant la construction
- Engagement d'une société congolaise de compensation d'ordonnances non explosées (MAG) pour une période de trois mois afin d'assainir la zone de travail de Dathcom (deux semaines) et les villages dans et autour de Manono
- Formation et accompagnement pour le lancement d'une nouvelle entreprise de restauration ; Super Appétit pour fournir des repas aux travailleurs pendant les campagnes de forage et d'autres activités liées à l'exploration.

Activités en 2020/2021

En préparation de l'octroi du permis d'exploitation minière du projet, des travailleurs locaux de Manono ont été engagés en 2021 pour construire les installations de soutien préliminaires au camp de camp du projet Manono dans le cadre d'un contrat officiel. Quatre-vingts chalets ont été construits et 182 autres devraient être construits au cours des prochains mois.

Les contrats de construction pour la construction majeure du projet Manono seront attribués à la suite de l'octroi de la licence minière et de la décision d'investissement financier (FID). Les politiques de Dathcom sont référencées dans tous les contrats et incluent une restriction sur le nombre d'employés non congolais qui peuvent être engagés pour la construction du projet Manono, conformément au système de quotas de la RDC.

6.5.2. Fondation AVZ et zone économique spéciale de Manono

AVZ a créé une organisation à but non lucratif incorporée (Fondation AVZ) dans le but principal de fournir des avantages socio-économiques durables à la communauté Manono conformément au SDP. La principale source de financement du SDP proviendra du *Cahier des Charges* qui sera versé à la fondation AVZ une fois qu'une source de revenus positive sera établie. Avant cela, une contribution fixe d'AVZ sera versée pour permettre le début des activités de la Fondation. La Fondation sera gérée par un comité d'intervenants représentatifs, y compris des dirigeants communautaires, sous la supervision d'AVZ.

Le financement des projets et des entreprises sera déterminé et hiérarchisé par le Comité en consultation avec les représentants d'AVZ et les consultants spécialisés. Une consultation précoce avec les communautés locales concernant la Fondation AVZ et les possibilités de financement est prévue.

Le gouvernement de la RDC travaille avec AVZ à la création d'une ZES dans la région de Manono. Le cadre des ZES garantit un avantage économique direct aux propriétaires d'entreprise potentiels qui cherchent à établir une nouvelle entreprise à Manono. En échange de l'inclusion dans la ZES, une redevance annuelle basée sur un pourcentage du chiffre d'affaires annuel sera payable par toutes les nouvelles entreprises (y compris le projet Manono) dans la Fondation AVZ afin de créer un financement durable pour le développement durable de la communauté Manono au sens large.

6.5.3. Développement des infrastructures

En plus des avantages de la Fondation AVZ et de la ZES, le projet Manono développera des infrastructures à la fois privées et via des accords de partenariat public-privé (avec le gouvernement de la RDC) qui bénéficieront directement aux communautés locales et régionales, notamment:

- Amélioration des routes dans la région et dans la ville de Manono
- Approvisionnement en eau brute de Manono
- Eau potable pour les écoles et les hôpitaux
- Connectivité cellulaire améliorée de la 3G à la 4G
- Accès aux services d'urgence tels que les services d'ambulance et de camion de pompiers (basé sur le site du projet Manono)
- Accès aux vols d'urgence medivac
- Électricité HEPP résiduelle à Manono pour réticulation par SNEL
- Emploi de la population locale, à la fois permanente et occasionnelle à Manono et dans les activités d'entretien des routes et à la station de rassemblement intermodal de Kabondo Dianda
- Apprentissage et formation professionnelle en cours d'emploi
- Aide à la poursuite des programmes de vaccination
- Efforts pour éradiquer l'eau stagnante là où les moustiques porteurs du paludisme prospèrent.

6.5.4. Santé Communautaire

Depuis 2017, AVZ a apporté des contributions positives à l'amélioration de la santé et du bien-être de la communauté Manono à travers :

- Fourniture de véhicules et d'un soutien logistique pour 2 cycles annuels de vaccination contre la poliomyélite
- Fournir des vaccins contre la rougeole aux enfants de la communauté locale
- Fournir des semences de maïs et de gombo à la communauté locale
- Transporter des fournitures médicales pour la communauté locale pendant la saison des pluies, lorsque le transport par route n'était pas possible
- Transporter des membres de la communauté locale à Lubumbashi pour un traitement médical d'urgence et une intervention chirurgicale
- Faciliter les soins de santé essentiels pour les membres de la communauté locale à Lubumbashi
- Réalisation d'une évaluation de base de l'état de santé des établissements médicaux et des capacités des services de santé à Manono.

Equipe Congolaise Manono, RDC





DROITS DE L'HOMME

Il est possible d'obtenir une valeur partagée en examinant les besoins et les attentes de la collectivité, les priorités du gouvernement et les objectifs et moteurs de l'entreprise. Lorsque ces intérêts se chevauchent, des domaines cibles clés pour créer de la valeur partagée sont formés.

7. EVALUATION DE L'IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

En novembre 2020, conformément aux Principes de l'Équateur (4), AVZ a engagé un consultant spécialisé pour entreprendre une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme (SIRH) (ERM, 2020). Cette évaluation a identifié plusieurs risques potentiels pour les droits de l'homme et a établi des mesures de gestion pour éviter et minimiser ces risques. Ces risques et contrôles ont été intégrés à l'évaluation des risques d'entreprise d'AVZ.

7.1. Risques des droits de l'homme

Le SIRH a identifié plusieurs risques pour les droits de la personne associés à la construction et à l'exploitation du projet, notamment:

Santé et sécurité communautaires

Le projet sera construit et exploité à proximité (dans un rayon de 1,5 km) des communautés locales environnantes et les activités connexes peuvent présenter des risques qui, s'ils ne sont pas contrôlés, pourraient avoir un impact négatif involontaire sur la communauté.

Patrimoine culturel

Bien que la zone du projet Manono ait été perturbée par des perturbations historiques dues à des activités minières antérieures, des valeurs archéologiques ou du patrimoine culturel inconnues seront dûment prises en compte pour éviter des résultats négatifs potentiels.

Engagement des parties prenantes

L'engagement proactif avec les parties prenantes légitimes touchées par le projet est reconnu comme essentiel pour assurer des résultats positifs durables.

Travail et conditions de travail

Le projet devrait créer jusqu'à 600 emplois pendant la construction et 500 emplois pendant l'exploitation. Le projet devrait accroître la prospérité économique de la région locale et améliorer la vie des communautés d'accueil qui aident à soutenir le projet. La gestion de l'ampleur du changement nécessitera une attention particulière pour éviter les allégations de violations des droits des travailleurs.

Moyens de subsistance et réinstallation

Il est possible que le projet entraîne des déplacements physiques et/ou économiques en raison de la construction du projet, ce qui nécessitera le défrichage des terres et pourrait entraîner le déplacement de résidences et perturber les activités de subsistance, y compris l'agriculture. Une étude sur le déplacement a été réalisée dans le cadre de l'EIES en consultation avec la communauté locale et sera examinée pendant toute la durée du projet pour s'assurer que ces risques sont gérés de manière appropriée.

7.2. Gestion des risques liés aux droits de l'homme

AVZ a pris et continuera de prendre des mesures pour gérer de manière proactive les risques potentiels en matière de droits de la personne et les impacts associés au projet. À ce jour, ces initiatives ont inclus :

- L'élaboration d'une politique générale sur la déclaration des droits de l'homme d'AVZ, qui s'appliquera à toutes les opérations, employés et sous-traitants d'AVZ. La politique stipule que :
 - AVZ suspendra immédiatement et cessera de s'engager avec des fournisseurs en amont lorsqu'il est identifié qu'il existe un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de ou soient liés à une partie commettant des violations des droits de l'homme.
 - AVZ a une tolérance zéro pour le soutien direct ou indirect aux groupes armés par l'extraction, le transport, le commerce, la manutention ou l'exportation de minéraux

- L'élaboration d'une procédure de diligence raisonnable des fournisseurs, alignée sur l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE, 2016) et les Nations Unies (CSNU), 2011) Guide de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement responsables en minéraux de la CAHRA. AVZ vise à s'assurer que les biens et services achetés par le projet ne financent pas directement ou indirectement les violations des droits de l'homme et soutiendra les efforts visant à permettre aux minéraux sans conflit d'entrer dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.
- Un engagement à s'associer à des programmes de diligence raisonnable et d'assurance de la traçabilité internationalement reconnus, tels que le Programme d'approvisionnement meilleur ou le Programme d'initiative de la chaîne d'approvisionnement en étain de l'International Tin Association Ltd - Initiative sur la chaîne d'approvisionnement de l'étain pour mettre en œuvre un approvisionnement responsable sans conflit de minerais d'étain, de tantale et de tungstène et d'or provenant d'opérations minières artisanales, à petite échelle et semi-mécanisées. Ces programmes ne s'appliquent pas au lithium, qui n'est pas un minéral de conflit et qui, en raison de ses propriétés physiques, ne peut pas être extrait à la main.
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une gamme de politiques régissant les comportements des employés et des entrepreneurs, les pratiques en matière de ressources humaines et les responsabilités sociales des entreprises sont disponibles sur le site Web d'AVZ. [[Corporate Governance – AVZ Minerals Limited](#)]
- Veiller à ce que toutes les entreprises sous-traitées en RDC, y compris la coopérative minière artisanale qui sera bientôt créée, adhèrent aux mêmes normes qu'AVZ et Dathcom.

Écoliers congolais, Manono, RDC





SANTÉ ET SÉCURITÉ

Notre philosophie de santé et de sécurité de zéro dommage est basée sur la connaissance que:

Tous les incidents sont évitables et tous les employés sont habilités à arrêter le travail lorsqu'il existe un risque potentiel pour eux-mêmes ou pour autrui.

Toutes les activités peuvent être effectuées et gérées de manière à protéger la santé et la sécurité des employés, des entrepreneurs, des visiteurs et des communautés locales.

8. SANTE ET SECURITE

AVZ et ses filiales s'engagent à protéger la santé et la sécurité de ses employés, sous-traitants et visiteurs ainsi que des communautés dans lesquelles nous opérons. AVZ a mis au point un système de gestion de la santé et de la sécurité (système de travail sécuritaire) pour s'assurer que tous les risques critiques sont identifiés et que des contrôles appropriés sont mis en œuvre pour réduire les risques pour la santé et la sécurité aussi bas que possible.

La direction d'AVZ prend au sérieux la santé et la sécurité de ses employés et de ses sous-traitants et est responsable de fournir:

- Lieux de travail sûrs
- Systèmes de travail sûrs
- Installations et équipements sécuritaires
- Pratiques et procédures de travail sécuritaires et respectueuses de l'environnement
- Supervision adéquate et efficace
- Formation appropriée pour le personnel
- Un environnement où les employés, les entrepreneurs, les visiteurs et les communautés sont encouragés à soulever des préoccupations et des griefs en matière de santé et de sécurité et où les employés se sentent libres de refuser de mener des activités susceptibles de causer des blessures ou des préjudices à eux-mêmes ou à autrui.

Les dix règles de fonctionnement sûres suivantes seront respectées sur tous les sites AVZ :

- Évaluation des risques - effectuez toujours une analyse des risques professionnels ou une prise 5 avant de commencer une tâche
- Entretien ménager - gardez toujours les zones de travail propres et bien rangées - un site bien rangé est un site sûr
- EPI - porter une protection complète du corps (de la tête aux pieds) en tout temps
- Manutention manuelle - planifiez vos ascenseurs et vos activités pour vous protéger et protéger les autres
- Sécurité en hauteur - évitez, prévenez ou contrôlez toutes les chutes potentielles (100 % d'attache)
- Sécurité électrique - Inspecté, mis à la terre et protégé contre les CDR
- Espaces confinés - pas de formation/pas de permis/pas d'entrée
- Isolement et lock-out - Pas de travail sur l'équipement sous tension. Isoler, vérifier et verrouiller
- Sécurité des véhicules et des installations - maintenir une séparation positive entre les personnes et l'usine
- Opérations de l'usine - n'exploitez l'usine que si vous êtes autorisé et autorisé à l'exploiter.

8.1. Mise à jour annuelle - 2021

8.1.1. COVID 19

La COVID-19 a présenté de nombreux défis, en particulier en ce qui concerne les voyages. AVZ a mis en œuvre plusieurs initiatives de protection de la santé pour aider les employés à rester en sécurité et en bonne santé pendant cette période de transmission de la COVID-19. Ces initiatives ont inclus des tests COVID du personnel lorsqu'il ne se sent pas bien, avant les voyages internationaux et des tests DE LA RPC avant de voyager en RDC (conformément à la RDC). exigences). Des EPI supplémentaires ont été mis à la disposition de tout le personnel, y compris du désinfectant pour les mains, des désinfectants pour les mains et l'installation de stations de lavage des mains supplémentaires.

AVZ a également fourni des désinfectants pour les mains et des désinfectants à l'hôpital local de Manono.

8.1.2. Le Paludisme

Le paludisme est une maladie potentiellement mortelle causée par des parasites qui sont transmis à l'homme par les piqûres de moustiques anophèles femelles infectées. C'est une maladie évitable et curable.

En 2020, on estimait à 241 millions le nombre de cas de paludisme dans le monde. Le nombre estimé de décès dus au paludisme s'élevait à 627 000 en 2020.

La Région africaine de l'OMS détient une part disproportionnée de la charge mondiale du paludisme. En 2020, la région comptait 95 % de cas de paludisme et 96 % de décès dus au paludisme. Les enfants de moins de 5 ans représentaient environ 80 % de tous les décès dus au paludisme dans la Région (OMS, 2019).

Plusieurs employés se sont rendus en RDC depuis l'Australie, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, la Zambie et le Malawi au cours des 12 derniers mois. Les employés qui se rendent en RDC pour le travail reçoivent des informations sur les vaccins, les médicaments antipaludiques et les insectifuges recommandés lorsqu'ils se rendent en RDC. Les employés sont encouragés à prendre un traitement antipaludique avant et pendant leur visite sur place afin d'accroître leur immunité et d'éviter de contracter le paludisme.

Tous les employés sont logés avec des moustiquaires et des filets de couchage. L'EPI complet, y compris les pantalons longs et les chemises à manches longues, est fourni à tous les employés, y compris les entrepreneurs locaux.



8.1.3. Autres maladies transmissibles

La RDC possède plus de 50% des réserves d'eau du continent africain, mais malgré cet énorme potentiel, 33 millions de personnes dans les zones rurales n'ont toujours pas accès à une eau de qualité. Malgré des efforts soutenus, seulement 52 % de la population a accès à une source d'eau améliorée et 29 % à des installations sanitaires améliorées (UNICEF, 2021).

Les infrastructures hydrauliques dans la province du Tanganyika sont largement inexistantes, les communautés locales collectant l'eau principalement à partir de sources locales (sources de Luba). Les communautés locales sont encouragées à apporter l'eau collectée, avant de la boire, au centre de traitement local où l'eau est traitée au chlore pour éliminer les microbes les plus nocifs afin de prévenir le choléra, la fièvre typhoïde et la diarrhée. Cependant, cela ne se produit souvent pas pour plusieurs raisons, notamment la distance jusqu'à la station de chloration la plus proche et le manque d'éducation et de sensibilisation (UNICEF, 2017).

Les employés actuellement sur place en RDC reçoivent de l'eau chlorée pour les douches et les toilettes et de l'eau potable traitée par une usine d'osmose inverse (RO) sur place. Les fosses septiques sont actuellement utilisées sur place en raison du faible nombre d'employés sur place. Avant le début de la construction, les installations d'hébergement seront modernisées pour inclure une plus grande usine d'osmose inverse et une usine de traitement des eaux usées.



Accès aux ressources en eau
Manono, RDC



RAPPORTS SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVZ s'engage à divulguer de manière transparente les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) importantes pour les parties prenantes d'AVZ

9. RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

9.1. Normes de performance de l'IFC et principes de l'Équateur

Les normes de performance IFC (IFCPS) et les principes de l'Équateur (PE) sont devenus la norme du secteur financier pour la gestion des risques environnementaux et sociaux afin de garantir que les projets qu'ils financent sont développés de manière socialement responsable et reflètent de saines pratiques de gestion environnementale. Ce faisant, les impacts négatifs sur les écosystèmes et les communautés touchés par les projets devraient être évités. Les objectifs de ces normes sont les suivants :

- Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.
- Adopter une hiérarchie d'atténuation pour anticiper et éviter les impacts négatifs, ou lorsque l'évitement n'est pas possible, minimiser et, lorsque des impacts résiduels subsistent, compenser/compenser les risques et les impacts sur les travailleurs, les communautés touchées et l'environnement.
- Promouvoir l'amélioration de la performance environnementale et sociale des clients grâce à l'utilisation efficace des systèmes de gestion.
- Veiller à ce que les griefs des communautés touchées et les communications externes des autres intervenants soient traités et gérés de manière appropriée.
- Promouvoir et fournir des moyens d'engagement adéquat avec les communautés touchées tout au long du cycle du projet sur les questions susceptibles de les affecter et veiller à ce que les informations environnementales et sociales pertinentes soient divulguées et diffusées.

AVZ a adopté ces normes fondamentales dans le développement de systèmes de gestion environnementale et sociale solides.

9.2. Objectifs de développement durable des nations unies

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États membres des Nations Unies en 2015, fournit un plan commun pour la paix et la prospérité des populations et de la planète, aujourd'hui et à l'avenir.

En son cœur, les 17 objectifs de développement durable (ODD) sont un appel urgent à l'action de tous les pays, développés et en développement, pour entrer dans un partenariat mondial.








Les ODD visent à mettre fin à la pauvreté et à d'autres privations, à améliorer la santé et l'éducation, à réduire les inégalités, à stimuler la croissance économique, tout en luttant contre le changement climatique et en œuvrant à la préservation de la biodiversité de nos océans et de nos forêts.

AVZ soutient les ODD des Nations Unies aujourd'hui et à l'avenir grâce aux stratégies décrites dans Table 5.



Table 5 - Stratégies pour la réalisation des ODD de l'ONU

ODD	Objectif des ODD	Stratégies
	Objectif 1 - Pas de pauvreté	<p>Créer des possibilités d'emploi</p> <p>Offrir des programmes de formation et de requalification</p> <p>Identifier les opportunités d'affaires en consultation avec la communauté locale</p>
	Objectif 2 - Faim Zéro	<p>Améliorer les normes économiques du peuple Manono en identifiant et en offrant des opportunités d'emploi et de développement des affaires.</p> <p>Encourager la transition de l'exploitation minière artisanale à l'agriculture durable dans la mesure du possible</p>
	Objectif 3 - Bonne santé et bien-être	<p>Accorder des subventions pour la mise à niveau des installations médicales et des services d'urgence</p> <p>Fournir une aide tangible dans la prestation de programmes médicaux pour éradiquer les maladies évitables</p> <p>Identifier des objectifs réalistes pour réduire les maladies d'origine hydrique, y compris des mesures de lutte contre le paludisme</p>
	Objectif 4 - Éducation de qualité	<p>Équiper les écoles du matériel et des aides nécessaires pour offrir un bon niveau d'éducation</p> <p>Créer des programmes de développement des compétences et des apprentissages.</p> <p>Élaborer des programmes pour encourager la fréquentation scolaire et la diversité des élèves</p> <p>Encourager le personnel enseignant de qualité à déménager à Manono et à le payer pour la prestation de services de qualité</p>
	Objectif 5 - Égalité des sexes	<p>Élaborer des programmes d'éducation et d'emploi et des occasions d'affaires pour les femmes et les filles qui encouragent positivement la participation.</p>
	Objectif 6 - Eau propre et assainissement	<p>Fournir de l'eau potable aux écoles et aux hôpitaux.</p> <p>Établir des mécanismes de gestion des eaux noires et grises</p> <p>Identifier les opportunités commerciales locales pour la prestation de services de traitement de l'eau</p>
	Objectif 7 - Énergie propre et abordable	<p>Concevoir et construire des infrastructures d'énergie renouvelable pour le projet Manono et la communauté locale</p> <p>Assurer des mécanismes de formation du personnel de maintenance local</p>
	Objectif 8 - Travail décent et croissance économique	<p>Respecter le système de quotas de la RDC grâce à l'emploi d'une majorité de main-d'œuvre congolaise pendant la construction et les opérations</p> <p>Identifier les opportunités pour les communautés locales de développer des entreprises et des industries durables, durables et économiquement prospères</p>
	Objectif 9 - Innovation et infrastructure dans l'industrie	<p>Rester informé et à la pointe de la conception et du développement innovants et durables actuels et émergents.</p>
	Objectif 10 - Réduire les inégalités	<p>Fonctionner de manière équitable, transparente et honnête dans tout ce que nous faisons. Encourager la diversité et l'égalité des chances dans l'éducation, l'emploi et les opportunités commerciales</p>

ODD	Objectif des ODD	Stratégies
	Objectif 11 - Villes et communautés durables	Travailler en collaboration avec les communautés locales à la co-conception d'une vision sociale et d'objectifs concrets en matière de développement durable.
	Objectif 12 - Production et consommation responsables	Parvenir à une utilisation durable de l'énergie, à la réutilisation de l'eau et des ressources résiduelles
	Objectif 13 - Action pour le climat	S'efforcer d'atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2030 grâce au développement d'infrastructures d'énergie renouvelable, à l'achat de véhicules électriques appropriés (VE et FCEV) et à l'application de la technologie de compensation et de séquestration du carbone
	Objectif 14 - Vie sous l'eau	Construire et exploiter le projet sans impact sur les eaux intérieures de surface et les milieux marins
	Objectif 15 - La vie sur terre	Protéger la biodiversité en minimisant le défrichement de la végétation et en mettant en œuvre une réhabilitation et une fermeture progressives. Atteindre zéro émission nette de carbone d'ici 2030 grâce à la mise en œuvre de compensations de reboisement.
	Objectif 16 - Paix, justice et institutions fortes	Agissez de manière juste et équitable. Soutenir des institutions fortes et justes (éducation, santé, gouvernance) Participer à l'engagement pacifique des parties prenantes et de la communauté
	Objectif 17 - Partenariats pour atteindre les objectifs	Développer des partenariats avec les communautés, les institutions, les ONG et les gouvernements pour soutenir l'avancement des ODD des Nations Unies aux niveaux local, régional et mondial.

9.3. Mesures et informations ESG du forum économique mondial

En 2021, AVZ s'est engagée à commencer à publier des rapports sur les 21 informations ESG de base du WEF qui sont alignées sur les ODD des Nations Unies et s'appuient sur des mesures dans les cadres de reporting de durabilité établis. Le rapport présenté à l'annexe B décrit notre performance actuelle par rapport aux informations à fournir par rapport aux informations du WEF, avec l'intention d'examiner notre performance trimestriellement. En intégrant les mesures ESG dans notre gouvernance, notre stratégie commerciale et notre processus de gestion de la performance, nous prenons en compte avec diligence tous les risques et opportunités pertinents pour notre entreprise.

Pour évaluer nos progrès en matière de développement durable par rapport au cadre du WEF, nous avons utilisé la plate-forme de divulgation ESG Go de la suite sociale qui suit, rapporte et partage nos informations ESG.

Nous avons commencé à construire de solides références ESG et nous sommes impatients de continuer à améliorer notre performance ESG à l'avenir.

9.3.1. Piliers de la durabilité

Les piliers de durabilité d'AVZ comprennent les principes de gouvernance, de planète, de personnes et de prospérité. Ces piliers sont intégrés dans le cadre de rapport du WEF et ont été adoptés dans le Cadre de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Principes de Gouvernance

La gouvernance est un principe fondamental de l'objectif et des valeurs de l'AVZ et fournit le cadre pour ancrer au cœur de l'organisation les principes de respect, d'éthique, de responsabilité, de transparence et de gestion qui contribuent à une société saine, prospère et durable.

Planète

AVZ reconnaît qu'une planète saine fournit de l'air et de l'eau propres, des terres agricoles, des forêts et des pêches. La consommation, la production, la gestion responsable des ressources naturelles et l'inversion des effets du changement climatique répondront aux besoins des générations présentes et futures afin que les organisations et les sociétés puissent réussir et créer une valeur partagée à long terme.

La population

Les gens sont essentiels au succès futur d'AVZ. Ses employés, ses actionnaires, les gouvernements hôtes et les collectivités jouent un rôle essentiel en contribuant à la transition vers un avenir énergétique vert. AVZ s'engage à contribuer chaque fois que cela est réalistement possible à l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la maladie, à améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé de niveau mondial, à améliorer les infrastructures essentielles pour les conditions sanitaires, l'eau potable et l'énergie durable, à créer des emplois et des opportunités commerciales diversifiés et innovants pour améliorer le bien-être et la prospérité de nos communautés d'accueil. Ces précieuses contributions à la communauté locale seront facilitées par le paiement du *Cahier des charges*, un paiement de redevances provenant du bon fonctionnement du projet Manono Lithium and Tin et gérées par la Fondation AVZ..

Prospérité

AVZ vise à créer un environnement où les employés et les communautés s'épanouissent, prospèrent et se développent et où la croissance économique, l'innovation et la valeur partagée se produisent en harmonie avec la nature.

9.4. Plan d'action pour la durabilité

AVZ s'engage à intégrer de saines pratiques ESG dans tout ce que nous faisons. L'évaluation par AVZ de sa performance par rapport aux normes de performance de la SFI, aux principes de l'Équateur et aux mesures et divulgations du WEF a mis en évidence la nécessité de fixer des objectifs et des objectifs de performance annuels pour stimuler la progression vers la validation par des tiers de la performance à 100%. Table 6 présente les objectifs et les actions identifiés lors de l'évaluation interne de la durabilité d'AVZ



Table 6 - Plan d'action annuel combiné IFC, EQ4 et WEF

Cadre	Principe/métrique	Standard	Cible	Action	Calendrier
Normes internationales de performance financière et Principes de l'Équateur					
IFC, EP	PS1, P9	Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	Suivi des impacts sur les facteurs environnementaux clés pendant toutes les phases de la vie du projet.	Élaborer et mettre en œuvre des programmes de surveillance des principaux facteurs environnementaux (qualité de l'air, commodité sociale (bruit), qualité des eaux de surface, eaux souterraines).	Avant le début des travaux de construction majeurs
IFC	PS3	Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution	Évaluer si d'autres données de référence doivent être recueillies avant le début de la construction du projet.	Recueillir des données de référence supplémentaires au besoin avant le début de la construction.	Avant le début des travaux de construction majeurs
IFC	PS5	Acquisition de terres et réinstallation involontaire	Éviter les déplacements inutiles de communautés.	Une étude sur le déplacement a été réalisée dans le cadre de l'EIES en consultation avec la communauté locale et sera examinée pendant la durée du projet.	Avant le début des travaux de construction majeurs
EP	P5	Engagement des parties prenantes	La consultation des intervenants est entreprise pendant toutes les phases du projet et à la suite d'étapes clés.	Entreprendre la consultation des intervenants avant le début de la construction. Fournir des mises à jour sur l'avancement et les échéanciers du projet, les étapes clés, les processus de recrutement et la mise en œuvre du PSD.	Ce processus a débuté en 2020 et se poursuivra pendant toutes les phases du projet à mesure qu'il progressera.
EP	P7	Examen indépendant	Entreprendre l'évaluation de la conformité avec le PE	Préparer le plan d'action du PE	Avant le début des travaux de construction majeurs
EP	P10	Rapports et transparence	Mettre les données sur la biodiversité à la disposition du Fonds mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et d'autres référentiels nationaux et mondiaux.	Soumettre au minimum les données sur la biodiversité de l'EIES au GBIF.	Dans les 6 mois suivant l'octroi du permis d'exploitation minière.
EP	Annexe A	Changement climatique : Analyse des solutions de rechange	Évaluation des options techniquement et financièrement réalisables pour réduire les émissions de GES liées au projet.	Mettre en œuvre un processus d'analyse des options lors de la conception, de l'approvisionnement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure.	Avant le début des travaux de construction majeurs
EP	Annexe A	Évaluation des risques liés aux changements climatiques	Évaluer les risques actuels et prévus liés aux changements climatiques.	Effectuer une évaluation des risques liés aux changements climatiques à l'aide des recommandations de la TCFD	Dans les 6 mois suivant l'octroi du permis d'exploitation minière

Cadre	Principe/métrique	Standard	Cible	Action	Calendrier
Mesures et divulgations du Forum économique mondial					
WEF	GO-01-A	Objectif directeur	Élaboration d'une matrice du conseil d'administration pour cerner les lacunes en matière d'expérience et de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des parties prenantes du pays hôte sur les énoncés de vision et de valeur d'AVZ dans le cadre de la consultation plus large des parties prenantes du projet. Les énoncés de vision et de valeur d'AVZ seront révisés tous les 5 ans ou plus fréquemment si nécessaire. 	Dans les 12 mois suivant l'octroi du permis d'exploitation minière.
WEF	GO-02-A	Qualité du conseil d'administration	Élaboration d'une matrice du conseil d'administration pour cerner les lacunes en matière d'expérience et de compétences	<ul style="list-style-type: none"> Matrice du conseil d'administration à élaborer et à approuver. Le conseil d'administration tiendra compte de la diversité dans toutes les futures nominations au conseil d'administration. 	Actuel
WEF	GO-03-A	Engagement des parties prenantes	Consultation sur des questions importantes avec les parties prenantes du pays hôte	<ul style="list-style-type: none"> Des consultations continues de la communauté d'accueil seront menées aux étapes clés du projet et/ou sur une base périodique conformément au SEF. Préparer un sondage à l'intention des membres de la communauté à remplir après les séances d'engagement des intervenants 	Actuel
WEF	GO-04-A	Lutte contre la corruption	Politiques de lutte contre la corruption et la corruption à communiquer à tous les employés	<ul style="list-style-type: none"> Formation à la lutte contre la corruption à inclure dans l'initiation des employés et des entrepreneurs. Élaborer un registre de formation à la lutte contre la corruption et un système de gestion des incidents. 	Actuel
WEF	GO-04-B	Comportement éthique	Communiquer et fournir une formation sur les politiques et procédures d'AVZ relatives au comportement éthique	<ul style="list-style-type: none"> Formation à la lutte contre la corruption à inclure dans l'initiation des employés et des entrepreneurs. Élaborer un registre de formation à la lutte contre la corruption et un système de gestion des incidents. comportement légal et intégrité organisationnelle 	Actuel

Cadre	Principe/métrique	Standard	Cible	Action	Calendrier
WEF	GO-05-A	Surveillance des risques et des possibilités	Surveillance des risques ESG par le conseil d'administration et l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> comportement légal et intégrité organisationnelle 	2022
	PL-01-A	Émissions de GES	Élaborer un inventaire des émissions de GES à l'échelle de l'entreprise Divulguer les engagements des entreprises à l'égard des cibles d'émissions de GES	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un calendrier pour la mise en œuvre des engagements de la stratégie AVZ sur les changements climatiques en 2022. 	2022
WEF	PL-01-B	TCFD	Mise en œuvre des recommandations de la TCFD	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un calendrier pour la mise en œuvre des engagements de la stratégie AVZ sur les changements climatiques en 2022. 	2023
WEF	PL-02-A	Perte de la nature	Évaluation des valeurs de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation complète des valeurs clés de la biodiversité par rapport aux définitions de l'UICN pour les zones clés de la biodiversité. 	2022
WEF	PL-03-A	Disponibilité de l'eau douce	Divulguer le volume d'eau prélevée dans les eaux de surface et souterraines pour l'extraction et le traitement et les utilisations connexes et les initiatives de réutilisation.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un processus de collecte de données sur l'utilisation et la réutilisation de l'eau Rapport sur les données dans le rapport annuel sur le développement durable. 	2023
WEF	PE-01-A	Dignité et inclusion	Établir et divulguer des mesures de la diversité et promouvoir et améliorer l'inclusion sociale et économique en milieu de travail.	<ul style="list-style-type: none"> AVZ indiquera le pourcentage d'employés par grande catégorie d'employés, par groupe d'âge, par sexe et d'autres indicateurs pertinents de la diversité dans son rapport de développement durable 2022/2023. AVZ rendra compte de la répartition de la diversité de la direction générale et du conseil d'administration dans son rapport de développement durable 2022/2023. AVZ propose de développer des programmes qui favorisent et améliorent l'inclusion sociale et économique sur le lieu de travail en harmonie avec sa croissance et son développement en tant qu'entreprise. 	2023
WEF	PE-01-B	Égalité salariale	Établir des politiques d'entreprise favorisant l'égalité salariale et établir et divulguer des mesures d'égalité salariale	<ul style="list-style-type: none"> Revoir les politiques d'entreprise qui soutiennent l'égalité Établir des mesures pertinentes et inclure une divulgation appropriée 	2023

Cadre	Principe/métrique	Standard	Cible	Action	Calendrier
WEF	PE-01-C	Niveau des salaires	Divulguer de la parité salariale et de l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> Examiner la divulgation appropriée de la parité salariale et de l'égalité 	2023
WEF	PE-01-D	Travail des enfants, travail forcé ou obligatoire		<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour l'évaluation préalable des droits de la personne et l'évaluation des risques 	2023
WEF	PE-02-A	Santé et sécurité	Élaborer et divulguer les risques pour la santé et la sécurité Divulguer les services médicaux et de soins de santé non professionnels fournis aux employés	<ul style="list-style-type: none"> Commencer la collecte de données et la divulgation des statistiques sur la santé et la sécurité Commencer la collecte de données et la divulgation des services médicaux et de santé non professionnels fournis aux employés 	2023
WEF	PE-03-A	Formation dispensée	Divulguer le nombre moyen d'heures de formation par employé et les dépenses connexes	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une matrice de formation pour les employés et commencer la collecte et inclure la divulgation appropriée des données de formation 	2023
WEF	PR-01-A	Taux d'emploi	Divulguer le nombre total et le taux d'embauche de nouveaux employés et le roulement du personnel selon l'âge, le sexe et d'autres indicateurs de diversité.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un système de collecte de données et inclure une divulgation appropriée. 	2023
WEF	PR-01-B	Contribution économique	Divulguer l'aide financière reçue des gouvernements. Divulguer EVG&D.	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action requise 	NA*
WEF	PR-01-C	Contribution à l'investissement financier	Divulguer les dépenses en capital, les rachats d'actions et les paiements de dividendes et les stratégies associées.	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action requise 	NA*
WEF	PR-02-A	Total des dépenses de R&D	Divulguer les dépenses de recherche et développement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action requise 	NA*
WEF	PR-03-A	Total de l'impôt payé	Divulguer le total des impôts mondiaux payés par la Société	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action requise 	NA*

*Divulgués dans les rapports financiers

10. REFERENCES

Observatoire forestier d'Afrique centrale (OFAC), 2008. État des forêts 2008. Partie 1 – État des forêts en Afrique centrale : synthèses régionales et nationales (chapitre 7). OFAC (observatoire-comifac.net) [consulté en février 2022]

Étude environnementale EmiAfrica, 2021. Titres I à VI Étude d'impact environnemental pour le projet Manono Lithium and Tin.

ERM Worldwide Group Ltd (ERM), 2020. Manono Lithium and Tin Project, Human Rights Impact Screening (Projet n° 0541532)

ERM Worldwide Group Limited (ERM), 2021, Manono Lithium and Tin Project, République démocratique du Congo, Évaluation des gaz à effet de serre (MN200-5525-ENV-EN-REP-001, Numéro de projet : 0541532)

Groupe de la Banque mondiale (SFI) de la Société financière internationale, 2010. Un guide rapide fait ressortir le manuel des bonnes pratiques de l'IFC. [IFC_com_inv_handbook_2.pdf](#). [consulté en février 2022]

International Finance Reporting Standards Foundation (IFRS), 2022. International Sustainability Standards Board [IFRS - International Sustainability Standards Board](#) (consulté en février 2022).

Organisation internationale de normalisation (ISO), 2021, ISO14001:2015 Systèmes de management environnemental - exigences avec lignes directrices pour l'utilisation. [ISO - ISO 14001:2015 - Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour l'utilisation](#) (consulté en février 2022)

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 2016. Zones clés de la biodiversité. [Norme mondiale pour l'identification des zones clés de biodiversité](#) [consulté, février 2022]

OCDE (2016), Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit et à haut risque : troisième édition, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264252479-en>

Groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD), 2017. Rapport final, recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat. [FINAL-2017-TCFD-Report.pdf \(bbhub.io\)](#) [consulté en mars 2022].

UNICEF, 2021. République démocratique du Congo. Eau, assainissement et hygiène : Chaque enfant a droit à l'eau, à l'assainissement et à une communauté sûre et propre. [Eau, assainissement et hygiène | UNICEF](#) [consulté en janvier 2022].

Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), 2011. [Lignes directrices sur la diligence raisonnable | Conseil de sécurité des Nations Unies](#) [consulté en février 2022]

WorldAtlas 2022. Cartes et faits de la République démocratique du Congo. [République démocratique du Congo Maps & Facts - World Atlas](#) [consulté en février 2022].












WorldAtlas, 2022. Les 17 pays méga divers du monde - La République démocratique du Congo. [The World's 17 Megadiverse Countries - WorldAtlas](#) [consulté en février 2022].

Organisation mondiale de la Santé (OMS), Compendium 2019 des lignes directrices de l'OMS sur le paludisme. [500 \(who.int\)](#) [consulté en février 2022]



Annexe A

Évaluation de la Performance par rapport aux principes de l'IFC et de l'Équateur








EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
IFC Performance Standards							
Norme de performance 1 (Principe d'Équateur 2, 3, 4)	Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	<p>Normes Établir et maintenir un système de gestion environnementale et sociale approprié à la nature et à l'échelle du projet et proportionnel au niveau de ses risques et impacts environnementaux et sociaux. Le MESS intégrera les éléments suivants: i) politique; ii) l'identification des risques et des impacts; iii) les programmes de gestion; iv) la capacité et la compétence organisationnelles; v) la préparation et l'intervention en cas d'urgence; vi) la participation des parties prenantes; et vii) la surveillance et l'examen.</p> <p>Objectifs communs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et évaluer les risques environnementaux et sociaux et les impacts du projet. 2. Adopter une hiérarchie d'atténuation pour anticiper et éviter, ou lorsque l'évitement n'est pas possible, minimiser et, lorsque des impacts résiduels subsistent, compenser/compenser les risques et les impacts sur les travailleurs, les communautés touchées et l'environnement. 3. Promouvoir l'amélioration des performances environnementales et sociales grâce à l'utilisation efficace des systèmes de gestion. 4. Veiller à ce que les griefs des communautés touchées et les communications externes des autres intervenants soient traités et gérés de manière appropriée. 1. Promouvoir et fournir des moyens de mobiliser adéquatement les communautés touchées tout au long du cycle du projet sur les questions susceptibles de les affecter et de veiller à ce que les informations environnementales et sociales pertinentes soient divulguées et diffusées. 	<p>Le MES Développer un système de management environnemental et social conforme à la norme ISO14001:2015 qui comprend:</p> <p>Politiques Environnementales</p> <p>Évaluation des risques liés à la communauté des ressources humaines et à l'engagement des intervenants Élaborer un registre des risques et identifier les risques liés aux dangers du projet Développer des mesures d'évitement et d'atténuation pour réduire les risques au plus bas possible (ALARP) Intégrer des mesures d'atténuation des risques dans les programmes, plans et procédures</p> <p>de gestion Programmes de gestion Élaborer des programmes, des plans et des procédures de gestion dans les domaines suivants : Gestion de l'environnement Gestion des ressources humaines Gestion de la chaîne d'approvisionnement Engagement</p> <p>Capacité et compétence de l'organisation Élaborer une structure organisationnelle Organigrammes Recruter des personnes expérimentées et compétentes Attribuer des responsabilités dans les descriptions</p> <p>de poste Préparation et intervention en cas d'urgence Intégrer les risques dans le registre des risques Développer des mesures d'évitement et d'atténuation des risques Développer le plan de gestion des urgences</p> <p>Engagement de la communauté et des intervenants Élaborer un plan d'engagement communautaire</p> <p>Surveillance et examen L'examen de la gestion devrait être intégré à tous les principaux plans de gestion. Un processus annuel d'examen de la haute direction devrait être élaboré et intégré - examen des risques, des incidents (causes profondes), évitement et gestion, ainsi que l'identification et l'approbation des améliorations apportées aux processus.</p>	<p>Le MES Un système de gestion de l'environnement a été préparé et sera mis à jour et élargi pendant la construction et l'exploitation du projet.</p> <p>Manifeste AVZ a élaboré une gamme de politiques dans les domaines clés de l'environnement, des ressources humaines et de l'engagement communautaire. Les politiques primaires et d'autres documents stratégiques clés ont été rendus publics sur le site Web d'AVZ.</p> <p>Un comité de durabilité a été créé et une charte a été élaborée.</p> <p>Évaluation du risque Une évaluation ministérielle des risques a été élaborée à l'aide de la hiérarchie d'atténuation et est mise à jour périodiquement en fonction des changements apportés à la phase du projet, des modifications législatives et des risques émergents et réels en fonction des accidents évités de justesse et des incidents.</p> <p>Un comité d'audit et des risques a été mis sur pied et une charte a été élaborée.</p> <p>Programme de gestion Des systèmes et des programmes de gestion ont été élaborés dans les domaines clés de la gestion de l'environnement, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des intervenants et de la communauté grâce à l'élaboration de documents et de procédures de gestion clés.</p> <p>Capacité et compétence de l'organisation Un président du conseil d'administration, des administrateurs non exécutifs et des administrateurs exécutifs ont été nommés au conseil.</p> <p>Tous les membres du conseil d'administration ont une expérience significative dans les postes du conseil d'administration et de la direction.</p> <p>Une charte du conseil d'administration et une structure organisationnelle ont été élaborées et sont mises à la disposition du public sur notre site Web et dans les rapports annuels.</p> <p>Un comité de nomination et de rémunération a été mis en place et une charte a été élaborée.</p> <p>Préparation aux situations d'urgence Un plan de gestion des urgences a été élaboré. Une formation aux procédures de gestion des urgences sera dispensée sur le site lorsque les activités principales de construction du projet commenceront.</p> <p>Engagement de la communauté et des parties prenantes Un cadre d'engagement des parties prenantes (SEF), comprenant l'identification des parties prenantes, les méthodes d'engagement, une procédure de réclamation et le suivi et le retour d'information du SEF, a été développé.</p> <p>Suivi et révision Toutes les politiques et procédures clés prévoient des examens périodiques.</p> <p>Les accidents évités de justesse, les incidents et les plaintes sont examinés chaque mois lors des réunions de gestion et de projet. Le suivi des impacts environnementaux et sociaux sera effectué tout au long de la vie du projet.</p> <p>D'autres programmes de suivi seront développés au fur et à mesure de l'évolution du projet.</p>	<p>Le MES</p> <p>Politiques Évaluation des risques</p> <p>Programmes de gestion Compétence organisationnelle</p> <p>Préparation des urgences</p> <p>Engagement des communautés et des parties prenantes</p> <p>Surveillance et examen</p> <p>Note globale</p>	<p>100% (actuel)</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>70%</p> <p>95%</p>	          


EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Norme de performance 2 (principe 6 de l'Équateur)		<p>Exigences standard Elle s'applique aux travailleurs directs, aux travailleurs contractuels, aux travailleurs de la chaîne d'approvisionnement. L'établissement de politiques et de procédures en matière de ressources humaines qui comprennent: (ii) La divulgation aux employés (iii) Les conditions de travail et les conditions d'emploi (iv) Les organisations de travailleurs (v) La non-discrimination et l'égalité des chances (diversité) (vi) Les mécanismes de licenciement (vii) Les mécanismes de réclamation (viii) Le travail des enfants (ix) La santé et la sécurité au travail (x) Les conditions des travailleurs contractuels (xi) Les conditions des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement</p> <p>Objectifs communs i) Promouvoir le traitement équitable, la non-discrimination et l'égalité des chances des travailleurs. (ii) Établir, maintenir et améliorer la relation travail-direction. (iii) Promouvoir le respect de la législation nationale en matière d'emploi et de travail. (iv) Protéger les travailleurs, y compris les catégories vulnérables de travailleurs tels que les enfants, les travailleurs migrants, les travailleurs engagés par des tiers et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement du client. (v) Promouvoir des conditions de travail sûres et saines, ainsi que la santé des travailleurs. (vi) Éviter le recours au travail forcé</p>	<p>Politiques en matière de ressources humaines Élaborer les politiques et procédures normalisées minimales suivantes : (ii) Divulgation aux employés (iii) Conditions de travail et conditions d'emploi (iv) Organisations de travailleurs (v) Non-discrimination et égalité des chances (diversité) (vi) Licenciement (vii) Mécanismes de réclamation (viii) Travail des enfants (ix) Travail forcé (x) Santé et sécurité au travail (xi) Conditions des travailleurs contractuels (xii) Conditions des travailleurs de la chaîne d'approvisionnement</p>	<p>Politiques en matière de ressources humaines De nombreuses politiques et procédures en matière de ressources humaines ont été élaborées et approuvées et se trouvent sur le site Web d'AVZ. Il s'agit notamment de la politique sur la diversité, de la politique sur l'intimidation et le harcèlement, de la politique en matière de santé et de sécurité, de la politique sur l'esclavage moderne, du code de conduite et de la procédure de règlement des griefs. De plus, une matrice des politiques et des procédures en matière de ressources humaines a été établie afin de déterminer les politiques et procédures supplémentaires qui seront nécessaires à l'avenir une fois que la construction et les opérations commenceront.</p> <p>Contrats d'employés et d'entrepreneurs Les conditions d'emploi et de travail des employés et des entrepreneurs sont décrites dans les contrats de travail et les contrats des fournisseurs et des services.</p>	<p>Politiques et procédures en matière de ressources humaines</p> <p>Contrats d'employés et d'entrepreneurs</p> <p>Note globale</p>	<p>100% (en fonction de l'étape du projet - en cours)</p> <p>100%</p> <p>100%</p>	
Norme de performance 3	Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution	<p>Exigences standard Au cours du cycle de vie du projet, le client tiendra compte des conditions ambiantes et appliquera des principes et des techniques techniquement et financièrement réalisables en matière d'efficacité des ressources et de prévention de la pollution qui sont les mieux adaptés pour éviter ou, lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, minimiser les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement. Les principes et les techniques appliqués au cours du cycle de vie du projet seront adaptés aux dangers et aux risques associés à la nature du projet et conformes aux bonnes pratiques internationales de l'industrie. Comprend également la réduction et la gestion des déchets, des matières dangereuses et des pesticides.</p> <p>Objectifs communs i) Éviter ou réduire au minimum les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement en évitant ou en minimisant la pollution provenant des activités du projet. ii) Promouvoir une utilisation plus durable des ressources, y compris l'énergie et l'eau. iii) Réduire les émissions de GES liées aux projets</p>	<p>EIES Entreprendre une EIES, y compris des enquêtes de référence pour établir les conditions ambiantes existantes.</p> <p>PGE Préparer le PGE et les plans et procédures connexes comme lignes directrices pour la réduction et la gestion des déchets, des matières dangereuses et des pesticides.</p> <p>Prévention de la pollution / utilisation efficace des ressources Identifier et mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière d'infrastructures, de techniques et de solutions d'efficacité des ressources et de prévention de la pollution lors de la conception, de la construction, de l'exploitation et de la fermeture.</p>	<p>EIES et études de référence Sept EIES ont été achevées et approuvées par le gouvernement de la RDC pour le projet Manono et les projets d'infrastructure associés. Des études environnementales de référence ont été entreprises au cours de l'EIES afin d'établir les conditions ambiantes de référence. D'autres études seront entreprises avant et pendant la construction et l'exploitation afin de recueillir d'autres données de référence et de surveiller les effets potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine.</p> <p>PGE Un PGE et une série de plans et de procédures d'appui ont été mis en œuvre, y compris le stockage et le traitement des déchets et des matières dangereuses.</p> <p>Prévention de la pollution / utilisation efficace des ressources Une stratégie sur les changements climatiques a été élaborée qui décrit une série d'engagements dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre du projet à zéro émission nette d'ici 2030.</p>	<p>EIES</p> <p>PGE</p> <p>Prévention de la pollution / utilisation efficace des ressources</p> <p>Note globale</p>	<p>100% (pour l'étape du projet)</p> <p>100%</p> <p>NYR</p> <p>100% (Basé sur ce qui est requis à l'heure actuelle)</p>	

EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Norme de performance 4	Santé, sûreté et sécurité communautaires	<p>Exigences standard</p> <p>(i) Évaluer les risques et les impacts sur la santé et la sécurité des communautés affectées pendant le cycle de vie du projet.</p> <p>(ii) Établir des mesures de prévention et de contrôle conformes aux bonnes pratiques industrielles internationales</p> <p>(iii) Concevoir, construire, exploiter et mettre hors service les éléments structurels ou les composants du projet conformément aux bonnes pratiques industrielles internationales, en tenant compte des risques pour la sécurité des tiers ou des communautés affectées.</p> <p>(iv) Éviter ou réduire au minimum le risque d'exposition des communautés aux matières et substances dangereuses qui pourraient être libérées par le projet.</p> <p>(v) Identifier les impacts directs sur les services écosystémiques prioritaires pouvant entraîner des risques et des impacts négatifs sur la santé et la sécurité des communautés affectées.</p> <p>(vi) Éviter ou réduire au minimum le risque d'exposition de la communauté aux maladies d'origine hydrique, aux maladies liées à l'eau, aux maladies à transmission vectorielle et aux maladies transmissibles qui pourraient résulter des activités du projet, en tenant compte de l'exposition différenciée et de la plus grande sensibilité des groupes vulnérables.</p> <p>(vii) Lorsque des maladies spécifiques sont endémiques dans les communautés situées dans la zone d'influence du projet, le client est encouragé à explorer les possibilités pendant le cycle de vie du projet pour améliorer les conditions environnementales qui pourraient contribuer à minimiser leur incidence.</p> <p>(ix) Aider et collaborer avec les communautés affectées, les agences gouvernementales locales et les autres parties concernées, dans leurs préparatifs pour répondre efficacement aux situations d'urgence, en particulier lorsque leur participation et leur collaboration sont nécessaires pour répondre à ces situations d'urgence. Si les agences gouvernementales locales ont peu ou pas de capacité à répondre efficacement, le client jouera un rôle actif dans la préparation et la réponse aux urgences associées au projet.</p> <p>(x) Évaluer les risques posés par ses dispositions de sécurité pour ceux qui se trouvent à l'intérieur et à l'extérieur du site du projet.</p> <p>Objectifs partagés</p> <p>(i) Anticiper et éviter les impacts négatifs sur la santé et la sécurité de la communauté affectée pendant la durée de vie du projet, qu'il s'agisse de circonstances courantes ou non.</p> <p>(ii) S'assurer que la sauvegarde du personnel et des biens est effectuée conformément aux principes pertinents des droits de l'homme et d'une manière qui évite ou minimise les risques pour les communautés affectées.</p>	<p>EIES</p> <p>Entreprendre une EIES, y compris des enquêtes de référence pour établir les conditions ambiantes existantes.</p> <p>PGE / Plan de fermeture</p> <p>Élaborer un PEM et un plan de fermeture de mine pour guider la gestion environnementale des dangers et des risques, y compris des mesures de prévention et de contrôle pendant le cycle de vie du projet.</p> <p>Programme de surveillance de l'environnement</p> <p>Élaborer un programme de surveillance pour surveiller les effets potentiels des activités du projet sur les principaux facteurs environnementaux, y compris la qualité des eaux de surface, la qualité de l'air, la végétation, le sol, les commodités (bruits et vibrations).</p> <p>Élaborer un plan d'intervention d'action déclencheur qui assure l'identification précoce des impacts et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de correction et la surveillance de l'intervention.</p> <p>Évaluation du risque</p> <p>Entreprendre une évaluation des risques et élaborer un registre des risques qui identifie tous les dangers potentiels liés au projet et les risques qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité des collectivités touchées. Dans le cadre du processus d'évaluation des risques et en utilisant la hiérarchie des contrôles, élaborer des mesures d'évitement et d'atténuation pour réduire les dangers et les risques pour l'ALARP</p> <p>Intégrer des mesures d'atténuation des risques dans les programmes, les plans et les procédures de gestion, y compris un plan d'intervention d'urgence.</p>	<p>EIES</p> <p>L'EIES a identifié les dangers et les risques potentiels pour la santé humaine liés aux activités du projet qui seront atténués. Des études de base sur la qualité de l'eau de surface, la qualité de l'air et les commodités sociales ont été entreprises pour déterminer les conditions ambiantes existantes.</p> <p>PGE / Plan de fermeture de la mine</p> <p>Un PEM et un plan de clôture ont été élaborés et approuvés par le gouvernement de la RDC. Ces documents décrivent les mesures de gestion environnementale qui seront mises en œuvre à toutes les phases du projet afin de gérer les dangers et les risques et de réduire les impacts sur la santé humaine et l'environnement pour l'ALARP.</p> <p>Programme de surveillance de l'environnement (PGE)</p> <p>Un programme de surveillance de l'environnement sera élaboré avant le début des travaux de construction afin de surveiller les effets potentiels des activités du projet sur les principaux facteurs environnementaux afin de réduire le risque d'impact sur la santé humaine et l'environnement.</p> <p>Évaluation du risque</p> <p>Une évaluation des risques du projet a été effectuée et un registre des risques a été élaboré pour identifier tous les dangers et risques potentiels du projet pendant toutes les phases du projet, avec des contrôles des dangers élaborés en fonction de la hiérarchie des contrôles. L'évaluation des risques sera mise à jour périodiquement à mesure que de nouveaux dangers et risques deviennent apparents ou conformes aux modifications législatives et aux projets.</p> <p>Dans le cadre de l'identification de tous les dangers et risques du projet, AVZ a engagé un consultant spécialisé pour effectuer un examen de l'impact sur les droits de l'homme afin d'identifier les risques potentiels pour les droits de l'homme et des mesures de gestion pour s'assurer que les violations des droits de l'homme ne se produisent pas, reconnaissant les défis complexes de l'environnement opérationnel en RDC. Les dangers et les risques identifiés au cours de cette évaluation ont été incorporés dans le registre des risques du projet.</p> <p>Développement social</p> <p>Au cours de l'EIES, AVZ a consulté les communautés locales pour créer une vision sociale et un SDP. Plusieurs objectifs clés ont été fixés, notamment une mise à niveau importante des infrastructures communautaires de médecine, de traitement de l'eau, d'éducation et de transport. Au cours de l'exercice 2020/2021, AVZ a fourni un financement au gouvernement de la RDC en ce qui concerne le déploiement d'un vaccin antipaludique dans le district du Tanganyika.</p> <p>Plan d'intervention d'urgence</p> <p>Un plan d'intervention d'urgence du projet a été préparé et sera mis en œuvre pendant toutes les phases de la durée de vie du projet.</p>	<p>ESIA</p> <p>PGE / Plan de fermeture de la mine</p> <p>PGE</p> <p>Évaluation du risque</p> <p>Développement Sociale</p> <p>Développement social</p> <p>Score global</p>	<p>100%</p> <p>100% (actuel)</p> <p>100% (actuel)</p> <p>100% (actuel)</p> <p>100%</p> <p>100%</p>	      

EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Norme de performance 5 Principe de l'équateur 6)	Acquisition de terre et réinstallation involontaire	<p>Exigences standard</p> <p>(i) Le client envisagera d'autres conceptions de projets réalisables pour éviter ou minimiser les déplacements physiques et /ou économiques, tout en équilibrant les coûts et les avantages environnementaux, sociaux et financiers, en accordant une attention particulière aux impacts sur les pauvres et les personnes vulnérables. ii) Lorsque le déplacement ne peut être évité, le client offrira aux communautés et aux personnes déplacées une indemnisation pour la perte d'avoirs à un coût de remplacement complet et une autre assistance pour les aider à améliorer ou à rétablir leur niveau de vie ou leurs moyens de subsistance. (iii) S'engager avec les communautés touchées, y compris les communautés d'accueil, par le biais du processus de mobilisation des parties prenantes</p> <p>iv) Mettre en place un mécanisme de règlement des plaintes concernant l'acquisition de terres, la réinstallation et l'indemnisation. (v) Recueillir des données socio-économiques de référence appropriées pour identifier les personnes qui seront déplacées par le projet</p> <p>vi) Élaborer un plan d'action pour la réinstallation (exigences décrites dans les PS de la SFI)</p> <p>(vii) Élaborer un plan de rétablissement des moyens de subsistance pour indemniser les personnes et/ou les communautés touchées (viii) Collaborer avec les gouvernements en matière de réinstallation, y compris en fournissant une aide financière le cas échéant.</p> <p>Objectifs communs</p> <p>i) Éviter et, lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, de réduire au minimum le déplacement en explorant d'autres conceptions de projet. ii) Éviter les expulsions forcées. iii) Anticiper et éviter, ou lorsqu'il n'est pas possible de l'éviter, réduire au minimum les incidences sociales et économiques négatives de l'acquisition de terres ou des restrictions à l'utilisation des terres en : iv) Indemniser la perte d'actifs au coût de remplacement et ii) veiller à ce que les activités de réinstallation soient mises en œuvre avec une divulgation appropriée des informations, des consultations et la participation éclairée des personnes concernées. v) Améliorer ou rétablir les moyens de subsistance et le niveau de vie des personnes déplacées. vi) Améliorer les conditions de vie des personnes physiquement déplacées en leur fournissant des logements convenables assortis d'une sécurité d'occupation sur le site de réinstallation.</p>	<p>Évaluation du risque</p> <p>Effectuer une évaluation des risques pour identifier les activités du projet qui ont le potentiel d'entraîner un déplacement physique ou économique ou des impacts.</p> <p>Analyse des options multicritères</p> <p>Lorsque des impacts potentiels sur les déplacements physiques ou économiques sont identifiés, une analyse des options multicritères sera entreprise, en utilisant la hiérarchie d'atténuation pour minimiser les impacts aussi bas que raisonnablement possible.</p> <p>Étude sur le déplacement</p> <p>Lorsque le déplacement ne peut être évité, une étude sur le déplacement sera réalisée pour identifier les personnes qui seront déplacées et leurs conditions socio-économiques de base.</p> <p>Programme de consultation de la collectivité et des intervenants</p> <p>Lorsque la réinstallation ne peut être évitée, en consultation avec les communautés touchées et d'autres intervenants (p. ex., les ministères locaux, régionaux et nationaux), préparer un plan de consultation communautaire et des intervenants</p> <p>Plan d'action pour la réinstallation et plan de rétablissement des moyens de subsistance</p> <p>Si le déplacement ne peut être évité, préparez un plan de réinstallation et un plan de rétablissement des moyens de subsistance qui devraient inclure :</p> <p>Divulgation complète du processus de réinstallation proposé</p> <p>Détails de l'indemnisation pour la perte d'actifs et de moyens de subsistance</p> <p>Autres formes d'aide financière et matérielle qui seront fournies</p> <p>Détails sur la manière dont le niveau de vie des communautés et des personnes touchées (en particulier celles qui sont pauvres et vulnérables) sera amélioré et amélioré grâce à la réinstallation.</p> <p>Processus et méthodologie de mobilisation des collectivités touchées et du gouvernement</p> <p>Processus de règlement des griefs.</p>	<p>Évaluation du risque</p> <p>Une évaluation des risques a été entreprise pour identifier les risques de déplacement physique et économique.</p> <p>Analyse des options multicritères</p> <p>La conception du projet permettra d'éviter et de minimiser les déplacements de communautés et de personnes (y compris les personnes pauvres et vulnérables) dans la mesure du possible, tout en équilibrant les coûts et les avantages environnementaux, sociaux et économiques.</p> <p>Étude sur le déplacement</p> <p>Une étude de déplacement a été réalisée pendant l'EIES, cette étude sera examinée avant le début de la construction du projet.</p> <p>Programme de consultation de la collectivité et des intervenants</p> <p>Lorsque le déplacement physique et/ou économique ne peut être évité, un programme de consultation de la communauté et des intervenants sera mis en œuvre dans le but d'une collaboration communautaire et gouvernementale à l'élaboration d'un plan d'action pour la réinstallation., un plan de rétablissement des moyens de subsistance et un processus formel de règlement des griefs conformément aux lignes directrices de la SFI, de l'ONU et de l'OCDE en matière de réinstallation.</p> <p>Plan d'action pour la réinstallation et plan de rétablissement des moyens de subsistance</p> <p>Après la conception de l'infrastructure du projet, l'achèvement de l'étude sur le déplacement et la mise en œuvre du programme de consultation communautaire, un plan d'action pour la réinstallation et un plan de restauration des moyens de subsistance seront préparés et communiqués aux communautés touchées conformément aux lignes directrices de la SFI, de l'ONU et de l'OCDE en matière de réinstallation.</p>	<p>Évaluation du risque</p> <p>Analyse des options multicritères</p> <p>Étude sur le déplacement</p> <p>Programme de consultation de la collectivité et des intervenants</p> <p>Plan de réinstallation/Plan de rétablissement des moyens de subsistance</p> <p>Note globale</p>	<p>100% (actuel)</p> <p>NYR</p> <p>100% (actuel)</p> <p>NYR</p> <p>NYR</p> <p>100% (Basé sur ce qui est requis à l'heure actuelle)</p>	






EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Norme de performance 6	Conservation de la biodiversité et gestion des ressources naturelle vivante	<p>Exigences standard</p> <p>i) Incidences directes et indirectes des projets sur la biodiversité et les services écosystémiques et identifier les incidences résiduelles significatives ii) Identifier les mesures d'évitement, de minimisation et de restauration iii) Mettre en œuvre des compensations par rapport aux incidences résiduelles iv) Pas de dégradation significative des habitats naturels, sauf si. il n'existe aucune autre solution viable dans la région pour le développement du projet sur l'habitat modifié; la consultation a permis d'établir les points de vue des intervenants, y compris les collectivités touchées, et la conversion ou la dégradation est atténuée selon la hiérarchie des mesures d'atténuation. v) Aucun impact sur l'habitat essentiel, à moins qu'il n'existe aucune autre solution de rechange viable dans la région pour le développement du projet sur des habitats modifiés ou naturels qui ne sont pas essentiels; le projet n'entraîne pas d'incidences négatives mesurables sur les valeurs de biodiversité pour lesquelles l'habitat essentiel a été désigné et sur les processus écologiques qui soutiennent ces valeurs de biodiversité; le projet n'entraîne pas de réduction nette de la population mondiale et/ou nationale/régionale d'une espèce en danger critique d'extinction ou en voie de disparition sur une période de temps raisonnable; et un programme robuste, bien conçu et à long terme de surveillance et d'évaluation de la biodiversité est intégré au programme de gestion du client. vi) Absence d'impact sur les zones légalement protégées et internationalement reconnues(vii) Pas d'introduction d'espèces exotiques ou envahissantes (viii) Evaluer les fournisseurs primaires pour s'assurer que la dégradation des habitats naturels ne se produit pas.</p> <p>Objectifs communs</p> <p>(i) Protéger et conserver la biodiversité. (ii) Maintenir les avantages des services écosystémiques. (iii) Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles vivantes par l'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités de développement. L'adoption de pratiques qui intègrent les besoins de conservation et les priorités de développement.</p>	<p>EIES Réalisation et évaluation de l'impact environnemental et social pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> Définir les valeurs de la biodiversité, y compris la conservation des habitats importants et essentiels à l'intérieur et autour de la zone du projet. Consulter les intervenants pour déterminer les valeurs des services écosystémiques et les valeurs culturelles et patrimoniales. Identifier les impacts directs et indirects liés aux projets sur la biodiversité et les services écosystémiques. <p>Le Élaborer un PEM qui décrit les mesures d'évitement et d'atténuation à mettre en œuvre pendant la conception, la construction et l'exploitation. Processus fournisseurs Développer des processus pour évaluer les processus des fournisseurs pour la protection de la biodiversité. Compensations et Plan d'action pour la biodiversité Identifier les impacts résiduels importants et élaborer des compensations appropriées pour les impacts résiduels afin d'obtenir un avantage environnemental net. Élaborer un plan d'action pour la biodiversité, au besoin, pour définir l'évitement, la minimisation et la restauration, réhabilitation, protection, amélioration et compensations</p>	<p>EIES Sept EIES ont été réalisées pour le projet Manono et les projets d'infrastructure associés. L'EIES a déterminé que le projet n'aura aucun impact sur les espèces en danger critique d'extinction ou en voie de disparition ou sur leur habitat, les zones légalement protégées ou internationalement reconnues. Consultation des intervenants Des consultations entre les intervenants et la collectivité ont été menées au cours du processus d'EIES. Les préoccupations des intervenants ont été documentées. Le Un PEM a été élaboré et fournit une ligne directrice pour la gestion et la surveillance des impacts environnementaux potentiels des activités du projet. Évaluation des émissions de GES Une évaluation des émissions de GES a été effectuée au cours du processus d'EIES afin de déterminer les émissions probables du projet Manono, une fois opérationnel. Les émissions ont été calculées à moins de 100 000 tonnes par an et des mesures seront mises en œuvre pendant la conception, la construction et l'exploitation dans le but d'atteindre zéro émission nette d'ici 2030. Processus fournisseurs L'évaluation des processus des fournisseurs pour la protection de la biodiversité commencera avant la construction du projet. Compensations et Plan d'action pour la biodiversité Une stratégie sur les changements climatiques a été élaborée qui décrit les compensations de biodiversité qui seront prises en compte dans le cadre de la stratégie de zéro émission nette.</p>	<p>EIES / Évaluation des risques</p> <p>Consultation des intervenants</p> <p>Le</p> <p>Évaluation des émissions de GES</p> <p>Processus des fournisseurs</p> <p>Compensations et Plan d'action pour la biodiversité</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>100% (actuel)</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>NYR (avant le début de la construction)</p> <p>NYR (avant le début des opérations))</p> <p>100% (Sur la base de ce qui est requis à l'heure actuelle)</p>	
Norme de performance 7	Peuples autochtones	<p>Exigences standard</p> <p>(i) Identifier, par le biais d'un processus d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux, toutes les communautés de Peuples Autochtones dans la zone d'influence du projet qui pourraient être affectées par le projet, ainsi que la nature et le degré des impacts économiques, sociaux, culturels (y compris le patrimoine culturel) et environnementaux directs et indirects attendus sur elles. (ii) Éviter si possible. Lorsque des alternatives ont été explorées et que des impacts négatifs sont inévitables, le client minimisera, restaurera et/ou compensera ces impacts d'une manière culturellement appropriée, en fonction de la nature et de l'ampleur de ces impacts et de la vulnérabilité des communautés de peuples autochtones affectées. (iii) Entreprendre un processus d'engagement avec les Communautés de Peuples Autochtones affectées. Ce processus comprendra l'analyse des parties prenantes et la planification de l'engagement, la divulgation d'informations, la consultation et la participation, d'une manière culturellement appropriée. Ce processus impliquera les organes et organisations représentatifs des Peuples autochtones (par exemple, les conseils d'anciens ou les conseils de village), ainsi que les membres des communautés affectées des Peuples autochtones ; et prévoira suffisamment de temps pour les processus décisionnels des Peuples autochtones.</p>	<p>EIES Mener et ÉVALUER le projet afin d'identifier tous les impacts potentiels sur les peuples autochtones et leurs valeurs patrimoniales culturelles. Gestion du patrimoine culturel Élaborer, le cas échéant, un plan de gestion du patrimoine culturel (PGSS) qui décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> les impacts potentiels des projets et les mesures visant à éviter, minimiser et atténuer les impacts, le processus de consultation et d'engagement Les enquêtes et études sur le patrimoine culturel qui ont été et seront entreprises pour déterminer les valeurs et surveiller l'impact potentiel. Rémunération, avantages sociaux, emploi, éducation et occasions d'affaires. 	<p>EIES Sept EIES ont été achevées et approuvées par le gouvernement de la RDC pour le projet Manono et les projets d'infrastructure associés. Gestion du patrimoine culturel AVZ a élaboré les documents suivants pour guider le processus de protection des valeurs du patrimoine culturel : Une politique de responsabilité sociale qui décrit l'engagement d'AVZ à reconnaître et à respecter le patrimoine culturel, les coutumes et les traditions de ses communautés d'accueil, y compris celles des peuples autochtones touchés par les activités du projet. Plan de gestion du patrimoine culturel qui établit les mesures de gestion établies pour tenir compte des impacts potentiels sur les sites, les structures et les valeurs du patrimoine culturel qui peuvent résulter des activités du projet. La procédure de recherche aléatoire d'AVZ (MN200-5520-ENV-GN-PRC001), qui souligne en outre son engagement à gérer et à atténuer respectueusement les impacts sur le patrimoine culturel.</p>	<p>EIES</p> <p>Gestion du patrimoine culturel</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>100% (Actuel)</p> <p>100%</p>	


EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
		<p>(iv) Lorsque le projet est situé sur des terres appartenant traditionnellement aux peuples autochtones ou utilisées de manière coutumière par eux, et que des impacts négatifs peuvent être observés, il convient de prendre en compte les éléments suivants (v) D'autres conceptions de projets réalisables doivent être envisagées pour éviter le déplacement des peuples autochtones des terres et des ressources naturelles détenues collectivement sous réserve de propriété traditionnelle ou rendre l'usage coutumier. Si ces terres ne peuvent être évitées, un FPIC (Accord) doit être obtenu. (vi) L'impact sur le patrimoine culturel critique qui est essentiel à l'identité et/ou aux aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de la vie des peuples autochtones, la priorité sera accordée à l'évitement de tels impacts. Lorsque des impacts importants du projet sur le patrimoine culturel critique sont inévitables, le client obtiendra l'APIFM (Accord) des communautés touchées des peuples autochtones. (vii) Identifier les mesures d'atténuation alignées sur la hiérarchie des mesures d'atténuation ainsi que les possibilités d'obtenir des avantages culturellement appropriés et durables pour le développement durable. Le client veillera à ce que les mesures convenues soient mises en œuvre en temps opportun et équitablement aux communautés touchées des peuples autochtones. Collaborer avec les organismes gouvernementaux concernés en ce qui concerne les questions touchant les peuples autochtones.</p> <p>Objectifs communs</p> <p>i) Veiller à ce que le processus de développement favorise le plein respect des droits de l'homme, de la dignité, des aspirations, de la culture et des moyens de subsistance fondés sur les ressources naturelles des peuples autochtones. (ii) Anticiper et éviter les impacts négatifs des projets sur les communautés des peuples autochtones, ou lorsqu'il n'est pas possible d'éviter, de minimiser et/ou de compenser ces impacts. (iii) Promouvoir les avantages et les possibilités de développement durable pour les peuples autochtones d'une manière culturellement appropriée. (iv) Établir et maintenir une relation continue fondée sur la consultation et la participation éclairées (PIC) avec les peuples autochtones touchés par un projet tout au long du cycle de vie du projet. (v) Assurer le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) des communautés touchées des peuples autochtones lorsque les circonstances décrites dans la présente Norme de rendement sont présentes. (vi) Respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des peuples autochtones.</p>					


EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Norme de performance 8	Patrimoine culturel	<p>Exigences standard</p> <p>i) Se conformer à la loi applicable en matière de protection du patrimoine culturel, y compris la législation nationale mettant en œuvre les obligations du pays hôte en vertu de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ii) Identifier et protéger le patrimoine culturel en veillant à ce que des pratiques internationalement reconnues en matière de protection, d'étude sur le terrain et de documentation du patrimoine culturel soient mises en œuvre.</p> <p>ii) Site et conception du projet afin d'éviter des impacts négatifs importants sur le patrimoine culturel.</p> <p>iii) Consulter les communautés touchées dans le pays d'accueil qui utilisent ou ont utilisé de mémoire d'homme le patrimoine culturel à des fins culturelles de longue date.</p> <p>iv) Consulter les communautés touchées afin d'identifier le patrimoine culturel important et d'intégrer ces points de vue dans le processus de prise de décisions.</p> <p>v) Consulter les organismes de réglementation nationaux ou locaux compétents chargés de la protection du patrimoine culturel.</p> <p>vi) Permettre un accès continu au site culturel ou fournir une autre voie d'accès, sous réserve de considérations primordiales en matière de santé, de sûreté et de sécurité.</p> <p>vii) Lorsque le patrimoine culturel matériel qui est reproductible et non critique se trouve dans l'empreinte du projet, le site sera évité dans la mesure du possible et, s'il n'est pas possible d'éviter le processus, comprendra; minimiser les impacts négatifs et mettre en œuvre des mesures de restauration, in situ, qui assurent le maintien de la valeur et de la fonctionnalité du patrimoine culturel, y compris le maintien ou la restauration de tout processus écosystémique4 nécessaire pour le soutenir; lorsque la restauration in situ n'est pas possible, restaurer la fonctionnalité du patrimoine culturel, dans un endroit différent, y compris les processus écosystémiques nécessaires pour le soutenir; l'enlèvement permanent d'artefacts et de structures historiques et archéologiques est effectué selon la SCP de la SFI; uniquement lorsque la minimisation des impacts négatifs et la restauration visant à assurer le maintien de la valeur et de la fonctionnalité du patrimoine culturel ne sont manifestement pas réalisables, et lorsque les communautés touchées utilisent le patrimoine culturel matériel à des fins culturelles de longue date, compensent la perte de ce patrimoine culturel matériel.</p> <p>viii) Ne pas supprimer de patrimoine culturel non reproductible, à moins que toutes les conditions suivantes ne soient remplies : il n'existe pas d'autres solutions techniquement ou financièrement réalisables à l'enlèvement; les avantages globaux du projet l'emportent de manière concluante sur la perte de patrimoine culturel prévue par l'enlèvement; et tout enlèvement du patrimoine culturel est effectué en utilisant la meilleure technique disponible.</p> <p>ix) Ne pas enlever, altérer de manière significative ou endommager le patrimoine culturel critique. Dans des circonstances exceptionnelles où les impacts sur le patrimoine culturel critique sont inévitables, le client utilisera un processus de consultation et de participation éclairées (PIC) des communautés touchées.</p> <p>x) Retenir les services d'experts externes pour aider à l'évaluation et à la protection du patrimoine culturel critique</p> <p>xi) L'utilisation du patrimoine culturel, y compris les connaissances, les innovations ou les pratiques des communautés locales à des fins commerciales, le client</p>	<p>EIES</p> <p>Mener une EIES, y compris des enquêtes patrimoniales et ethnographiques de base du projet et des zones environnantes afin d'établir les valeurs patrimoniales culturelles existantes.</p> <p>Évaluation du risque</p> <p>Effectuer une évaluation des risques afin d'identifier les dangers potentiels et les risques pour les valeurs du patrimoine culturel.</p> <p>Appliquer à la hiérarchie d'atténuation pour éviter ou minimiser l'impact sur les valeurs du patrimoine culturel.</p> <p>Le</p> <p>Élaborer, s'il y a lieu, un PGSC qui décrit : les impacts potentiels du projet et les mesures visant à éviter, minimiser et atténuer l'impact, le processus et la méthodologie de consultation et d'engagement, les enquêtes sur le patrimoine culturel et les études qui seront entreprises pour déterminer les valeurs et surveiller les impacts potentiels. Détails des paiements, compensations et autres avantages qui seront versés lorsque les valeurs du patrimoine culturel ne peuvent être évitées.</p>	<p>EIES</p> <p>Sept EIES ont été achevées et approuvées par le gouvernement de la RDC pour le projet Manono et les projets d'infrastructure associés.</p> <p>Évaluation du risque</p> <p>Une évaluation des risques a été entreprise pour identifier les dangers potentiels et les risques pour les valeurs du patrimoine culturel.</p> <p>Gestion du patrimoine culturel</p> <p>AVZ a élaboré les documents suivants pour guider le processus de protection des valeurs du patrimoine culturel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique de responsabilité sociale (PR000-COR-GO-POL-020) qui décrit l'engagement d'AVZ à reconnaître et à respecter le patrimoine culturel, les coutumes et les traditions de ses communautés d'accueil, y compris celles des peuples autochtones touchés par ses activités. 2. Plan de gestion du patrimoine culturel (MN200-5526-COR-EN-PLN-001) qui énonce les mesures de gestion établies pour faire face aux impacts potentiels sur les sites, les structures et les valeurs du patrimoine culturel qui peuvent résulter des activités du projet. 3. La procédure de recherche aléatoire d'AVZ (MN200-5520-ENV-GN-PRC001), qui souligne en outre son engagement à gérer et à atténuer respectueusement les impacts sur le patrimoine culturel. 	<p>EIES</p> <p>Évaluation des risques</p> <p>Gestion culturelle</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p>	    


EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
		<p>informera ces communautés de (i) leurs droits en vertu de la législation nationale; ii) la portée et la nature de l'aménagement commercial proposé; et iii) les conséquences potentielles d'une telle évolution. Le client ne procédera pas à une telle commercialisation à moins qu'il (i) n'entre dans un processus de PIC.</p> <p>Objectifs communs</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Protéger le patrimoine culturel des effets néfastes des activités du projet et appuyer sa préservation. ii) Promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel. 					
Equator Principles							
Principe 1	Révision et catégorisation	<p>Lorsqu'un projet est proposé pour financement, l'EPFI, dans le cadre de son examen environnemental et social interne et de sa diligence raisonnable, classe le projet en fonction de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels, y compris ceux liés aux droits de l'homme, au changement climatique et à la biodiversité. Cette catégorisation est basée sur le processus de catégorisation environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI).</p> <p>Les catégories sont les suivantes :</p> <p>Catégorie A - Projets présentant des risques environnementaux et sociaux négatifs importants et/ou des impacts divers, irréversibles ou sans précédent.</p> <p>Catégorie B - Projets présentant des risques environnementaux et sociaux potentiellement limités et/ou des impacts peu nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à réaliser.</p> <p>traités par des mesures d'atténuation; et</p> <p>Catégorie C - Projets présentant des risques environnementaux et sociaux négatifs minimales ou nuls et/ou impacts</p>	<p>Impacts environnementaux et sociaux</p> <p>Le projet est évalué comme étant un projet de catégorie « B » à risque élevé, un projet « avec des risques environnementaux et sociaux négatifs potentiellement limités et/ou des impacts qui sont peu nombreux, généralement propres au site, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation ».</p>	<p>EIES</p> <p>Le projet a fait l'objet d'une EIES qui a été approuvée par le ministre de l'Environnement de la RDC. L'EIES a confirmé que tous les impacts potentiels des activités du projet peuvent être facilement gérés grâce à la mise en œuvre de contrôles appropriés décrits dans le PEM et le PCM. L'EIES a également confirmé que les activités du projet n'auront aucune incidence sur les espèces ou les écosystèmes partiellement ou entièrement protégés.</p>	<p>ESIA</p> <p>PGE</p> <p>MCP</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p>	



EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Principe 2 (Se référer à IFC Principe 1)	Évaluation environnementale et sociale	i) Mener un processus d'évaluation approprié pour examiner, à la satisfaction de l'EPFI, les risques environnementaux et sociaux pertinents et l'ampleur des impacts du projet proposé (qui peut inclure la liste illustrative des problèmes figurant à la pièce II). La documentation d'évaluation devrait proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et, lorsqu'il reste des impacts résiduels, à compenser/compenser/à remédier aux risques et aux impacts sur les travailleurs, les communautés touchées et l'environnement, d'une manière pertinente et appropriée à la nature et à l'ampleur du projet proposé.	EIES Entreprendre et l'EIES et préparer et mettre en œuvre les principaux plans de gestion environnementale et sociale.	EIES, PGE, MCP, SDP Le projet a été soumis à une EIES qui a été approuvée par le Ministre de l'Environnement de la RDC. L'EIES a confirmé que tous les impacts potentiels des activités du projet peuvent être facilement gérés par la mise en œuvre des contrôles appropriés décrits dans l'PGE, le MCP et le SDP. L'EIES a également confirmé que les activités du projet n'auront pas d'impact sur des espèces, des écosystèmes ou des sites culturels partiellement ou totalement protégés.	ESIA PGE MCP Note globale	100% 100% 100% 100%	













EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Principe 3 (Principe 1 de la SFI)	Normes environnementales et sociales applicables	(i) Conformité aux lois, réglementations et autorisations pertinentes du pays d'accueil relatives aux questions environnementales et sociales. (ii) Conformité avec les principes de la IFC	<p>Conformité aux lois de la RDC Soumettre et obtenir l'approbation d'un permis d'EIES et d'exploitation minière.</p> <p>Conformité aux principes de la SFI Effectuer une évaluation de la conformité aux principes de la SFI.</p>	<p>Approbations primaires AVZ s'est conformée aux lois, réglementations et permis de la RDC relatifs aux questions sociales et environnementales grâce à l'approbation de sept EIES et à l'application d'un permis d'exploitation minière.</p> <p>Approbations secondaires AVZ obtiendra les approbations secondaires requises pour faciliter la construction et l'exploitation du projet une fois le permis d'exploitation minière délivré.</p> <p>Audit IFC AVZ a terminé une évaluation de la conformité aux principes et normes de la SFI (décrite ci-dessus)</p>	<p>Approbation ESIA</p> <p>Dépôt d'une demande de permis d'exploitation minière</p> <p>Approbations secondaires soumises et approuvées</p> <p>Audit de conformité avec IFC P&S</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>50%</p> <p>NYR</p> <p>100%</p> <p>75% (Sur base de ce qui est requis à l'heure actuelle)</p>	


EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Principe 4 (Principe 1 de la SFI)	Système de gestion environnementale et sociale et principes de l'Équateur Plan d'action	<p>i) Les projets de catégorie A et de catégorie B élaborent et maintiennent un système de gestion environnementale et sociale (MESS).</p> <p>ii) Élaborer et tenir à jour un plan de gestion environnementale et sociale (PGSE) pour traiter les questions soulevées dans le processus d'évaluation des risques et incorporer les mesures nécessaires pour atténuer les risques et se conformer aux normes applicables.</p>	<p>Développer un SGSE</p> <p>Élaborer un PGSE</p>	<p>Principe 1 de la SFI</p> <p>Se référer au principe 1 de la SFI (ci-dessus)</p> <p>MES, PGE, SDP, MCP</p> <p>Un SGSE, un PEM, un PSS et un PCM ont été élaborés en plus d'une gamme d'autres politiques et procédures.</p>	<p>ESMS</p> <p>PGE</p> <p>SDP</p> <p>MCP</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>100%</p>	
Principe 5 (All IFC Principles)	Engagement des parties prenantes	(i) Les projets de catégorie A et de catégorie B démontrent un engagement efficace des intervenants, en tant que processus continu d'une manière structurée et culturellement appropriée, avec les communautés touchées, les travailleurs et, le cas échéant, les autres intervenants.	<p>Cadre de mobilisation des intervenants</p> <p>Élaborer un cadre de mobilisation des intervenants</p> <p>Engagement des parties prenantes</p> <p>Assurer la mobilisation des intervenants pendant le processus d'EIES et sur une base continue avant et pendant la construction et l'exploitation du projet.</p>	<p>Cadre d'engagement des intervenants</p> <p>Élaboration d'un cadre de mobilisation des intervenants</p> <p>Engagement des parties prenantes</p> <p>Consultation des intervenants menée au cours du processus d'EIES.</p> <p>D'autres consultations des intervenants seront entreprises avant le début des travaux de construction.</p>	<p>SEF</p> <p>SC (pendant l'EIES)</p> <p>SC (Mise à jour du projet)</p> <p>Note globale</p>	<p>100%</p> <p>100%</p> <p>NYR</p> <p>100% (Sur la base de ce qui est requis à l'heure actuelle)</p>	











EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Principe 6 (Principes 2 et 5 de la SFI)	Mécanisme de règlement des plaintes	(i) Projets de catégorie A et B, dans le cadre du MESS, visant à établir des mécanismes de règlement des griefs efficaces qui sont conçus pour être utilisés par les communautés et les travailleurs touchés, le cas échéant, pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des griefs concernant la performance environnementale et sociale du projet.	Politique et procédures relatives aux griefs Élaborer une politique et une procédure en matière de griefs. Mettre en œuvre la procédure de règlement des griefs pendant la construction et l'exploitation du projet.	Politique et procédures relatives aux griefs Élaboration d'une politique et de procédures relatives aux griefs Procédure de règlement des griefs mise en œuvre	GP&P GP&P mis en œuvre Note globale	100% 100% 100%	  
Principe 7	Examen indépendant	(i) Pour les projets de catégorie A et B, un consultant environnemental et social indépendant effectuera un examen indépendant du processus d'évaluation, y compris les PGES, le SGSE et la documentation du processus d'engagement des parties prenantes afin d'aider l'EPFI à faire preuve de diligence raisonnable et à déterminer la conformité aux Principes de l'Équateur. ii) Le consultant indépendant en matière d'environnement et de société proposera également un plan d'action approprié pour les Principes de l'Équateur, capable de mettre le projet en conformité avec les Principes de l'Équateur ou d'indiquer s'il y a un écart justifié par rapport aux normes applicables. Le consultant environnemental et social indépendant doit être en mesure de démontrer son expertise dans l'évaluation des types de risques et d'impacts environnementaux et sociaux pertinents pour le projet.	Examen indépendant du processus d'évaluation, y compris l'EIES, le PEM, le PSS et le SGSE Engager un consultant environnemental et social indépendant pour mener un examen indépendant de l'EIES, du PGSE et du SGSE. Plan d'action des Principes de l'Équateur Préparer le plan d'action des Principes de l'Équateur pour mettre le projet en conformité avec les Principes de l'Équateur.	Examen indépendant de l'EIES, du PEM, du PSS et du SGSE Un consultant indépendant chargé de mener un examen indépendant de l'EIES, du PGSE et du MESS. Plan d'action des Principes de l'Équateur Préparation du Plan d'action des Principes de l'Équateur (EPAP).	ESIA, ESMP, ESMS révision L'EPAP Note globale	100% 100% 100%	        











EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Principe 8	Alliances	<p>Le client s'engagera dans la documentation de financement à se conformer à toutes les lois, réglementations et permis environnementaux et sociaux pertinents du pays d'accueil à tous les égards importants pour tous les projets de catégorie A et de catégorie B, le client s'engagera dans la documentation financière:</p> <p>a) se conformer aux PESM et à l'EPAP (le cas échéant) pendant la construction et l'exploitation du projet à tous égards importants; et</p> <p>b) fournir des rapports périodiques dans un format convenu avec l'EPFI (avec la fréquence de ces rapports proportionnelle à la gravité des impacts, ou comme l'exige la loi, mais pas moins d'une fois par an), préparés par du personnel interne ou des experts tiers, que</p> <p>i) documenter la conformité avec les ESPM et l'EPAP (le cas échéant), et</p> <p>ii) fournir une représentation du respect des lois, réglementations et permis environnementaux et sociaux locaux, étatiques et du pays d'accueil pertinents; et</p> <p>c) déclasser les installations, le cas échéant et le cas échéant, conformément à un plan de déclassement convenu.</p>	<p>Engagements financiers AVZ doit prendre les engagements requis dans la documentation de financement pertinente pour Cat. Projets A et B. Audit de conformité de l'PGE, du SMP et de l'EPAP Se conformer à l'PGE, au SMP et à l'EPAP - Préparer les rapports de conformité périodiques requis MCP Préparer le MCP</p>	<p>Engagements financiers Couverts donnés dans les documents de financement Audit de conformité de l'PGE, du SMP et de l'EPAP Audits de conformité ESMP et EPAP effectués et rapport préparé. MCP MCP préparé.</p>	<p>FC</p> <p>Audit et rapport ESMP / EPAP</p> <p>MCP</p> <p>Note globale</p>	<p>NYR</p> <p>NYR</p> <p>100%</p> <p>100% (Sur la base de ce qui est requis à l'heure actuelle)</p>	


EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Principe 9	Surveillance et rapports indépendants	Pour tous les projets des catégories A et B, afin d'évaluer la conformité du projet aux Principes de l'Équateur après la clôture financière et pendant la durée du prêt, l'EPFI exigera une surveillance et des rapports indépendants. La surveillance et l'établissement de rapports devraient être assurés par un consultant indépendant en environnement et en droit social; Alternativement, l'EPFI exigera que le client retienne les services d'experts externes qualifiés et expérimentés pour vérifier ses informations de surveillance, qui seront partagées avec l'EPFI conformément à la fréquence requise..	Élaborer des programmes de surveillance Élaborer des programmes de surveillance pour le projet Mettre en œuvre des programmes de surveillance Mettre en œuvre des programmes de surveillance	Études de base Études environnementales et sociales réalisées dans le cadre de l'EIES pour établir les conditions de base (préconstruction). Élaborer des programmes de surveillance Programmes de surveillance non encore élaborés Mettre en œuvre des programmes de surveillance Programmes de surveillance non encore mis en œuvre.	E&SS MP MPI Note globale	100% 0% NYR 50% (Basé sur ce qui est requis à l'heure actuelle)	      
Principe 10	Rapports et transparence	i) Veiller à ce que, au minimum, un résumé de l'EIES soit accessible et disponible en ligne et à ce qu'il comprenne, le cas échéant, un résumé des risques et des incidences en matière de droits de l'homme et du changement climatique. ii) Rendre compte publiquement, sur une base annuelle, des niveaux d'émissions de GES (émissions combinées de portée 1 et de portée 2 et, le cas échéant, le ratio d'efficacité des GES) pendant la phase d'exploitation pour les projets émettant plus de 100 000 tonnes d'équivalent CO2 par an. Se reporter à l'annexe A pour connaître les exigences détaillées relatives à la déclaration des émissions de GES. iii) Partager des données commercialement non sensibles sur la biodiversité spécifiques au Projet avec le Fonds mondial d'information sur la biodiversité (GBIF) et les dépôts de données nationaux et mondiaux pertinents, en utilisant des formats et des conditions permettant d'accéder à ces données et de les réutiliser dans les décisions et les applications de recherche futures.	EIES accessible au public Rendre l'EIES accessible au public Risques RH et CC accessibles au public Les risques et les impacts en matière de droits de l'homme et de changement climatique doivent être rendus publics. Évaluation des émissions de GES Les niveaux estimatifs d'émissions de GES (Scope 1 et 2) et le ratio d'efficacité des GES seront rendus publics. Données sur la biodiversité Mettre les données sur la biodiversité à la disposition du GBIF et d'autres référentiels nationaux et mondiaux pertinents en utilisant des formats pertinents.	EIES accessible au public L'EIES peut être obtenue auprès de l'Autorité gouvernementale de la RDC. Un résumé des risques liés aux droits de l'homme et au changement climatique est divulgué dans ce rapport de durabilité Risques RH et CC accessibles au public Les niveaux estimatifs des droits de la personne disponible sur le site Web d'AVZ. Les risques et les impacts du changement climatique n'ont pas été identifiés ou rendus publics. Les risques et les impacts des changements climatiques n'ont pas été intégrés au Registre d'évaluation des risques des projets Évaluation des émissions de GES Une évaluation des émissions de GES a été réalisée qui prévoit que les émissions d'AVZ seront inférieures à 100 000 tonnes par année. L'évaluation des émissions de GES est disponible sur le site Web de l'AVZ. Données sur la biodiversité Les données sur la biodiversité ont été soumises au gouvernement de la RDC dans le cadre de l'EIES. Les données sur la biodiversité n'ont pas été soumises au GBIF.	ESIA HRSA CCRA Risques liés à l'évaluation des risques du projet. Évaluation des émissions de GES Données sur la biodiversité Note globale	100% 100% 0% 0% 100% 50% 70%	   

EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
Annexe A	Changements climatiques : Analyse des solutions de remplacement, quantification et rapports sur les Émissions de gaz à effet de serre	Une analyse de remplacement est nécessaire pour évaluer les options techniquement et financièrement réalisables et rentables disponibles pour réduire les émissions de GES liées au projet pendant la conception, la construction et l'exploitation du projet.	Analyse des options pour réduire les émissions de GES Effectuer une analyse des options multicritères afin d'évaluer les options visant à réduire les émissions de GES liées au projet.	Évaluation préliminaire des émissions de GES Une évaluation préliminaire de l'infrastructure à forte intensité d'émissions a été décrite dans l'évaluation des émissions de GES avec des options préliminaires identifiées et évaluées plus avant (p. ex., PLS Calciner) Analyse des options de conception de l'infrastructure Cette analyse des options sera intégrée au processus de conception du projet. Les principales mesures de réduction des émissions de GES qui seront étudiées comprendront la transition vers les biocarburants, les trains électriques et les camions à hydrogène pour le transport.	Évaluation préliminaire Analyse des options de conception pour les infrastructures à forte intensité d'émissions Note globale	100% NYR 100% (En fonction de ce qui est requis à l'heure actuelle)	    
	Quantification et rapport	Les émissions de GES devraient être calculées conformément au Protocole sur les GES afin de permettre l'agrégation et la comparabilité entre les projets, les organisations et les juridictions. Les clients peuvent utiliser des méthodes nationales de déclaration si elles sont conformes au Protocole sur les GES. Le client quantifiera les émissions de Scope 1 et Scope 2.	Protocole GES Calculer les émissions de GES conformément au protocole GES.	Protocole GES La République démocratique du Congo a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 1er juin 1992 (entrée en vigueur en avril 1995) et, à ce titre, les directives de la CCNUCC sur la communication d'inventaires annuels pour les Parties visées à l'annexe I (décision 24/CP.19) exigent l'utilisation des Lignes directrices (et des mises à jour) du GIEC de 2006 pour les inventaires nationaux de GES (CCNUCC, 2020b). AVZ a préparé un inventaire préliminaire des émissions de GES de scope 1 et 2 pour les opérations de lithium et d'étain de Manono et projets connexes d'infrastructure. L'inventaire préliminaire était basé sur les données estimées sur la durée de vie de l'activité minière relatives à la production d'énergie hydroélectrique, à l'exploitation minière à ciel ouvert, au traitement du concentré de spodumène (SC6) et du sulfate de lithium primaire (PLS) avec les méthodes décrites dans les lignes directrices du GIEC de 2006 (et 2019) pour les inventaires nationaux de GES utilisées pour l'inventaire des émissions.	Évaluation des émissions de GES Note globale	100% 100%	    

EVALUATION DE LA CONFORMITE DE LA CONFORMITE AUX PRINCIPES ET NORMES DE L'IFC, AUX PRINCIPES DE L'EQUATEUR ET A L'ALIGNEMENT SUR LES ODD DE L'ONU

Norme de rendement	Contenu standard	Exigences normalisées et objectifs communs	Actions	Statut	Indicateur	% Terminé	Objectifs de développement durable des Nations Unies
	Évaluation des risques liés aux changements climatiques	L'évaluation des risques liés aux changements climatiques devrait aborder les questions suivantes à un niveau élevé : (i) Quels sont les risques climatiques actuels et prévus (transition et/ou physiques tels que définis par le TCFD) des opérations du Projet? (ii) Le client a-t-il des plans, des processus, des politiques et des systèmes en place pour gérer ces risques? c'est-à-dire pour atténuer, transférer, accepter ou contrôler. (iii) L'évaluation devrait également tenir compte de la compatibilité du projet avec les engagements nationaux du pays hôte en matière de climat, le cas échéant..	Évaluation des risques liés aux changements climatiques (TCFD) Effectuer une évaluation des risques liés aux changements climatiques I conformément aux recommandations de la TCFD.	Évaluation des risques liés aux changements climatiques (TCFD) Une évaluation des risques liés aux changements climatiques (fondée sur la TCFD) n'a pas encore été achevée. Ceci est prévu pour l'achèvement 2022/23.	CCRA Note globale	0% 0%	

Annexe A

Évaluation ESG par rapport aux mesures et aux informations du WEF

Environnement, social et gouvernance (ESG)

LEGEND

A	Action
E	Explication
D	Développement
R	Rapporté
V	Verifié
A	Audité

Principes de Gouvernance

<p>Objet directeur</p>	<p>A1 Le Conseil discute de la nécessité d'un énoncé d'objet</p> <p>A2 L'énoncé d'objet est rédigé</p> <p>A3 Consultation des intervenants et rétroaction sur la version préliminaire</p> <p>A4 Réviser l'énoncé d'objectif avec les commentaires des intervenants</p> <p>A5 Le Conseil approuve et adopte l'énoncé d'objet</p>	<p>R</p> <p>R</p> <p>R</p> <p>R</p> <p>R</p>
<p>Définition de l'objectif</p>	<p>État actuel</p> <p>AVZ a organisé un atelier en décembre 2021 avec les membres du conseil d'administration et le personnel, y compris le personnel de direction en RDC, afin de définir son objectif sous la forme de la vision et des valeurs de la société qui a été finalisée et approuvée en janvier 2022.</p> <p>Les déclarations de vision et de valeur d'AVZ (A1, A2, A3, A4, A5) se trouvent sur le site Web d'AVZ à l'adresse suivante : Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La consultation des parties prenantes du pays hôte sur les énoncés de vision et de valeur d'AVZ devrait avoir lieu en 2022 dans le cadre de la consultation plus large des parties prenantes du projet. 2. Les énoncés de vision et de valeur d'AVZ doivent être révisés tous les 5 ans ou plus tôt si l'exécutif d'AVZ le juge nécessaire. 	
<p>Qualité du conseil d'administration</p>	<p>A1. Examen des compétences des administrateurs et adoption d'une matrice du conseil d'administration ESG-inclusive</p> <p>A2. Le conseil d'administration possède des compétences ESG</p> <p>A3. Le conseil d'administration a des administrateurs non exécutifs et l'indépendance</p> <p>A4. Le conseil d'administration est diversifié en matière de genre et d'intervenants et socialement inclusif</p> <p>A5. Le mandat de l'administrateur et les autres engagements sont communiqués de manière transparente</p>	<p>D</p> <p>D</p> <p>R</p> <p>D</p> <p>R</p>
<p>Composition de l'organe de gouvernance</p>	<p>État actuel</p> <p>Le conseil d'administration d'AVZ respecte les directives ASX d'indépendance comprenant; deux cadres et trois administrateurs non exécutifs (A3).</p> <p>Le rapport annuel d'AVZ détaille le mandat et l'expérience des administrateurs (A5). Les membres du Conseil ont de vastes niveaux de connaissances et d'expérience dans les domaines de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'ingénierie, des capacités juridiques et de conformité, et de l'industrie minière africaine. (A2).</p>	

	<p>La compétence ESG du conseil d'administration est dirigée par Peter Huljich (BCom/LLB, GD-AppFin, GAICD), qui possède une expertise en gouvernance d'entreprise (A2) et préside le comité de développement durable récemment créé, en plus des comités d'audit et des risques et des comités de nomination et de rémunération. Ces comités font des recommandations au Conseil et comprennent des spécialistes et des experts dans les domaines pertinents pour informer et conseiller le Conseil (A2).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une matrice des compétences du conseil d'administration a été mise en œuvre et adoptée (A1). 2. AVZ passe d'une société d'exploration à une phase de développement de projet en nommant au conseil d'administration des personnes possédant l'expérience et les compétences appropriées. La Société reconnaît l'importance de la diversité et poursuivra l'acquisition de talents qui favorisent également la diversité au sein du conseil d'administration en ce qui concerne les futures nominations au conseil d'administration (A4). 										
<p>Engagement des parties prenantes</p>	<table border="0"> <tr> <td data-bbox="408 757 1082 786">A1. Principaux intervenants identifiés aux fins de consultation</td> <td data-bbox="1414 745 1481 797">R</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 810 995 840">A2. Processus de consultation des intervenants mené</td> <td data-bbox="1414 801 1481 853">R</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 864 1217 893">A3. Les questions importantes des intervenants sont saisies et énumérées</td> <td data-bbox="1414 853 1481 904">R</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 918 1337 974">A4. Analyse et comparaison des questions importantes de l'entreprise avec les parties prenantes menées et fournies aux parties prenantes</td> <td data-bbox="1414 904 1481 956">R</td> </tr> <tr> <td data-bbox="408 999 1337 1055">A5. Processus continu de consultation des intervenants pour tenir à jour la liste des questions importantes</td> <td data-bbox="1414 983 1481 1034">R</td> </tr> </table>	A1. Principaux intervenants identifiés aux fins de consultation	R	A2. Processus de consultation des intervenants mené	R	A3. Les questions importantes des intervenants sont saisies et énumérées	R	A4. Analyse et comparaison des questions importantes de l'entreprise avec les parties prenantes menées et fournies aux parties prenantes	R	A5. Processus continu de consultation des intervenants pour tenir à jour la liste des questions importantes	R
A1. Principaux intervenants identifiés aux fins de consultation	R										
A2. Processus de consultation des intervenants mené	R										
A3. Les questions importantes des intervenants sont saisies et énumérées	R										
A4. Analyse et comparaison des questions importantes de l'entreprise avec les parties prenantes menées et fournies aux parties prenantes	R										
A5. Processus continu de consultation des intervenants pour tenir à jour la liste des questions importantes	R										
<p>Questions importantes ayant une incidence sur les intervenants</p>	<p>État actuel</p> <p>Un cadre d'engagement des parties prenantes (SEF) Gouvernance d'entreprise - AVZ Minerals Limited a été élaboré en septembre 2020 qui vise à éclairer le processus de consultation des parties prenantes (A1). Le SEF identifie les principales parties prenantes et décrit les méthodologies de consultation qui seront adoptées pendant toutes les phases du développement du projet en opérations (A1). Les méthodologies sont alignées sur les principes et normes d'engagement des parties prenantes de la Banque mondiale (BM), de la Société financière internationale (SFI) et de l'Équateur (A1). Le suivi et l'examen du succès de l'engagement des parties prenantes sont également une composante du SEF (A5).</p> <p>Les principaux intervenants ont été identifiés grâce à des consultations avec les gouvernements hôtes et les communautés locales (A1).</p> <p>L'engagement des parties prenantes avec les gouvernements et les communautés hôtes (parties prenantes) a été entrepris dans le cadre du processus d'évaluation de l'impact environnemental et social (EIES) en 2019, 2020 et 2021 (A1). Les intervenants ont rempli un questionnaire qui a permis de saisir les enjeux et les préoccupations individuels (A3). Les réponses au questionnaire ont été discutées avec les communautés d'accueil lors d'une réunion ultérieure et les questions clés ont été distillées et incluses dans l'EIES (A4).</p> <p>Le plan de gestion de l'environnement et le plan de développement durable comprennent des stratégies et des mesures visant à résoudre les problèmes communautaires et les initiatives de développement social (A3).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une consultation continue de la communauté d'accueil sera menée au fur et à mesure des besoins, conformément au SEF (A5) de la Société. 										

<p>Lutte contre la corruption</p>	<p>A1. Il existe des initiatives et un engagement continu des parties prenantes pour améliorer l'environnement opérationnel et la culture au sens large, afin de lutter contre la corruption</p> <p>A2. Pourcentage total de membres de l'organe de gouvernance, d'employés et de partenaires commerciaux ayant reçu une formation sur les politiques et procédures anticorruption de l'organisation, ventilé par région</p> <p>A3. Nombre total et nature des incidents de corruption confirmés au cours de l'année en cours</p>	<p>R</p> <p>R</p> <p>D</p>
<p>Pratiques anti-corrupcion</p>	<p>État actuel</p> <p>AVZ a élaboré des politiques anti-corrupcion et anti-corrupcion qui sont publiées sur le site Web d'AVZ (A1). Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited</p> <p>La politique a été communiquée au conseil d'administration et aux employés (A2).</p> <p>Actions futures</p> <p>1. Le contenu de cette politique sera également inclus dans les programmes d'initiation au projet et communiqué dans le processus d'appel d'offres (A2). Un registre de formation à la lutte contre la corruption et un système de gestion des incidents seront élaborés en 2022 (A2, A3).</p>	
<p>Comportement éthique</p>	<p>A1. Il existe des mécanismes internes et externes clairs et formalisés pour signaler les préoccupations concernant les comportements contraires à l'éthique ou illégaux et le manque d'intégrité organisationnelle</p> <p>A2. Il existe des mécanismes internes et externes clairs et formalisés pour demander conseil sur le comportement éthique et légal et l'intégrité organisationnelle</p>	<p>R</p> <p>D</p>

Mécanisme de protection des comportements éthiques

État actuel

AVZ a élaboré plusieurs politiques qui communiquent sa position à l'égard du comportement éthique, notamment :

- Code de conduite
- Politique de gouvernance d'entreprise
- Politique générale des droits de l'homme
- Politique de lutte contre la corruption et la corruption
- Politique d'utilisation de l'ordinateur et d'Internet
- Politique sur les minerais de conflit
- Politique d'information continue
- Politique de diversité
- Politique sur l'aptitude au travail
- Politique de protection des lanceurs d'alerte
- Politique sur la santé et la sécurité au travail
- Politique sur les changements climatiques

Ces politiques ont été publiées sur le site Web d'AVZ.

[Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited](#)

Actions futures

1. La procédure interne de règlement des griefs d'AVZ (MN200-5519-COR-GN-FRM-001) fournit un processus clair et formalisé permettant aux employés et aux sous-traitants de soulever des préoccupations et des griefs concernant des comportements contraires à l'éthique ou illégaux et un manque d'intégrité organisationnelle (A1).
2. Le SEF (Doc. No. MN200-5519-COR-GN-PLN-001) contient une procédure de grief externe. Cette procédure fournit un processus clair, transparent et formalisé permettant aux parties prenantes externes (y compris les communautés d'accueil) de soulever des préoccupations et des griefs concernant des comportements contraires à l'éthique ou illégaux et un manque d'intégrité organisationnelle. Cela sera communiqué aux communautés d'accueil lors de la prochaine série de consultations des parties prenantes 2022 (A1).
3. AVZ établira un processus qui fournira un processus clair et formalisé pour demander des conseils sur le comportement éthique et légal et l'intégrité organisationnelle (A2).

<p>Surveillance des risques et des opportunités</p>	<p>A1. Une évaluation des risques et des opportunités spécifiques à l'entreprise est réalisée avec l'inclusion spécifique d'ESG</p> <p>A2. Les systèmes de gestion des risques d'entreprise de la direction sont opérationnels et incluent les critères ESG</p> <p>A3. Aperçu du conseil d'administration et surveillance régulière des risques et opportunités (émergents) liés aux critères ESG</p> <p>A4. Le conseil d'administration et la direction regardent de manière proactive au-delà des risques et des opportunités traditionnels pour l'entreprise, en identifiant spécifiquement les problèmes économiques, environnementaux et sociaux émergents.</p> <p>A5. Le changement climatique et la gestion des données sont explicitement abordés par l'entreprise dans cette divulgation</p>	<p>R</p> <p>R</p> <p>R</p> <p>R</p> <p>R</p>
<p>Cadre et processus de gestion des risques</p>	<p>État actuel</p> <p>Une politique de risque a été développée pour favoriser l'identification et la gestion des risques aux plus hauts niveaux de l'organisation (A2).</p> <p>Une évaluation des risques et des opportunités a été réalisée avec l'inclusion des risques ESG (A1).</p> <p>Un registre des risques d'entreprise sous la supervision régulière du conseil d'administration est en cours d'élaboration pour que le projet passe à l'étape suivante de développement (A3).</p> <p>Un comité d'audit et des risques a été mis en place et la charte du comité a été approuvée par le conseil d'administration (A3, A4).</p> <p>Un comité de durabilité a été mis en place pour identifier de manière proactive les risques environnementaux, sociaux, de gouvernance et économiques associés et une charte de comité a été approuvée par le conseil d'administration (A3, A4).</p> <p>Les risques ESG ont été intégrés dans les systèmes et plans de gestion environnementale et sociale (A2) et seront examinés sur une base annuelle ou si nécessaire.</p> <p>Le changement climatique et la gérance des données sont abordés dans la mesure du changement climatique (A5).</p> <p>La politique de risque d'AVZ et la charte du comité d'audit et de risque ont été publiées sur le site Web d'AVZ (A2, A3, A4) :</p> <p>Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited</p> <p>Actions futures</p> <p>1. Publier la Charte du Comité de Développement Durable sur le site de l'AVZ.</p>	

PLANETE

<p>Changement climatique</p>	<p>A1. Compréhension interne de la norme de comptabilité et de déclaration d'entreprise du protocole GES R</p> <p>A2. Inventaire des émissions de GES à l'échelle de l'entreprise R</p> <p>A3. Indiquer si l'entreprise a fixé ou s'est engagée à fixer des objectifs d'émissions de GES conformes aux objectifs de l'Accord de Paris et à atteindre des émissions nettes nulles avant 2050 R</p>
<p>Émissions de gaz à effet de serre (GES)</p>	<p>État actuel</p> <p>AVZ connaît et comprend que la norme d'entreprise du protocole GES produite par le World Business Council for Sustainable Development et le World Resources Institute fournit des conseils aux entreprises dans la préparation d'un inventaire des émissions de GES. Il couvre la comptabilisation et la déclaration des six gaz à effet de serre couverts par le Protocole de Kyoto, à savoir le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆) (A1).</p> <p>La République démocratique du Congo a signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 1er juin 1992 (entrée en vigueur en avril 1995) et, à ce titre, les directives de la CCNUCC sur la communication d'inventaires annuels pour les Parties visées à l'annexe I (décision 24/CP.19) exigent l'utilisation des Lignes directrices (et des mises à jour) du GIEC de 2006 pour les inventaires nationaux de GES (CCNUCC, 2020b) (A1).</p> <p>AVZ a évalué les émissions de portée 1 et de portée 2 du projet Manono à l'aide de la méthodologie d'estimation des émissions du GIEC. Les sources d'émissions comprenaient : le défrichement, la consommation de carburant dans les équipements miniers et les activités de transport, la consommation d'électricité et le dynamitage. Les émissions associées à la production d'électricité (HEPP) ont été incluses dans les émissions de scope 1 dans l'évaluation. L'inventaire préliminaire était fondé sur les données estimatives sur la durée de vie de l'activité minière relatives à la production d'énergie hydroélectrique, à l'exploitation minière à ciel ouvert, au traitement du concentré de spodumène (SC6) et du sulfate de lithium primaire (PLS), conformément aux méthodes décrites dans les lignes directrices du GIEC de 2006 (et de 2019) pour les inventaires nationaux de GES utilisés pour élaborer l'inventaire des émissions (A1, A2).</p> <p>L'intensité des émissions du projet devrait être beaucoup moins émettrice que celle des autres mines minérales du monde et n'est que légèrement plus intensive que l'équivalent du concentré de lithium produit par la saumure, soutenue par la disponibilité d'énergie hydroélectrique et d'autres sources d'énergie renouvelables qui sont considérablement plus faibles dans la production à forte intensité d'émissions. AVZ s'est également engagé à explorer d'autres stratégies d'atténuation et de compensation des GES, notamment l'utilisation de brûleurs à plasma dans le four PLS, l'étude des technologies de séquestration du carbone et la production de biocarburants, la compensation carbone par la plantation de végétation à grande échelle et l'adoption de véhicules électriques avec l'ambition de progresser vers des émissions nettes nulles (A2, A3).</p> <p>L'engagement d'AVZ est documenté dans la stratégie d'AVZ sur le changement climatique qui est publiée sur le site Web d'AVZ (A3).</p>

	<p>Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited</p> <p>Le rapport d'évaluation des émissions de GES d'AVZ est publié sur le site Web d'AVZ (A2).</p> <p>Évaluation des gaz à effet de serre du projet Manono – AVZ Minerals Limited</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> Élaborer un calendrier pour la mise en œuvre des engagements de la stratégie AVZ sur le changement climatique en 2022.
<p>Mise en œuvre du TCFD</p>	<p>A1. <i>Évaluation de l'entreprise réalisée sur ce que la mise en œuvre de TCFD signifie pour l'entreprise (actions, exigences, etc..)</i> D</p> <p>A2. <i>Publication d'un calendrier, d'une durée maximale de trois ans, pour la mise en œuvre complète de la TCFD.</i> D</p> <p>A3. <i>Mise en œuvre complète du TCFD et établissement de rapports</i> D</p>
<p>Mise en œuvre TCFD</p>	<p>État actuel</p> <p>Le projet approche de la phase de développement, ce qui donne l'impulsion nécessaire à l'établissement de cadres de rapport TCFD</p> <p>Implémentation appropriés à l'appui de la stratégie de la Société en matière de changement climatique (A1).</p> <p>Stratégie sur les changements climatiques :</p> <p>Gouvernance d'entreprise – AVZ Minerals Limited</p> <p>Rapport d'évaluation des émissions de GES du projet MLTO :</p> <p>Évaluation des gaz à effet de serre du projet Manono – AVZ Minerals Limited</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> AVZ progresse vers la divulgation financière liée au climat grâce à : <ul style="list-style-type: none"> l'adoption de mesures alignées sur les mesures recommandées par le TCFD (A2), l'identification des risques et des opportunités liés au climat (A2); et l'élaboration d'un plan de transition qui comprend des échéanciers organisationnels pour la mise en œuvre complète du TDFD (A2). Une évaluation ministérielle de ce que la mise en œuvre du TCFD signifie pour AVZ et l'élaboration d'un plan de transition devraient être achevées avant la mise en production du projet (A1). La mise en œuvre et la production de rapports sur la TCFD devraient être terminées (A3) avant le début des opérations.
<p>Perte de la nature</p>	<p>A1. <i>Évaluation interne si l'entreprise a des opérations à l'intérieur ou à proximité de zones qui pourraient potentiellement être des KBA</i> D</p> <p>A2. <i>Évaluation des valeurs de conservation élevées (VHC) réalisée avec identification des aires protégées/ABAT</i> D</p> <p>A3. <i>Plans de gestion environnementale et sociale en place pour assurer une intendance efficace des sites de VHC</i> D</p>

	<p>A4. Preuve de la mise en œuvre des plans de gestion du VHC D</p> <p>A5. Processus régulier de surveillance et de production de rapports, y compris des mises à jour sur les aires protégées/ABAT et la mise en œuvre du plan de gestion du VHC D</p>
<p>Utilisation des terres et sensibilité écologique</p>	<p>État actuel</p> <p>Conformément à l'article 3 de l'annexe XII du Règlement minier de la RDC, aucune espèce partiellement ou totalement protégée ne se trouve dans la zone d'exploitation autorisée (EP). En outre, cette évaluation a identifié plusieurs zones écologiquement sensibles définies à l'article 3 de l'annexe XII du Règlement minier de la RDC qui se trouvent à l'intérieur ou autour de la zone PE d'exploitation autorisée proposée (A1, achèvement partiel).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Bien que l'EIES ait conclu qu'aucune espèce de flore ou de faune partiellement ou totalement protégée ne se trouve à l'intérieur ou autour de l'EP, une évaluation formelle des valeurs de biodiversité à l'intérieur et autour de l'EP par rapport aux définitions de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour les zones clés de biodiversité sera évaluée et surveillée au cours du projet (A1, A2). 2. Un plan global de gestion environnementale a été achevé et sera mis en œuvre pendant la construction et l'exploitation (A3, achèvement partiel). Des plans et des programmes de surveillance propres à chaque espèce seront élaborés au besoin.
<p>Disponibilité de l'eau douce</p>	<p>A1. Évaluation interne si l'entreprise a une consommation et un prélèvement d'eau importants dans des zones potentiellement soumises à un stress hydrique R</p> <p>A2. Outil d'atlas des risques liés à l'eau de l'Institut mondial de recherche (WRI) pour déterminer si les zones opérationnelles à forte consommation d'eau se trouvent dans des régions où le stress hydrique de base est élevé ou extrêmement élevé R</p> <p>A3. Signaler les mégalitres d'eau prélevés / consommés D</p> <p>A4. Estimer et rapporter les mêmes informations pour l'ensemble de la chaîne de valeur (en amont et en aval) D</p> <p>A5. Processus régulier de surveillance et de rapport de la consommation d'eau mis en œuvre et mis en évidence D</p>
<p>Consommation d'eau</p>	<p>État actuel</p> <p>L'outil d'atlas des risques liés à l'eau de l'Aqueduc de l'Institut mondial de recherche (WRI) a identifié Manono dans la province du Tanganyika en RDC comme une base de référence faible (<10%) région de stress hydrique (A1, A2).</p> <p>Atlas des risques liés à l'eau de l'aqueduc (wri.org).</p>

	<p>AVZ a inclus une estimation de la durée de vie de l'utilisation de l'eau du projet dans le DFS (A3).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AVZ mettra en œuvre un processus de surveillance de la consommation d'eau sur tous ses sites avant le début des travaux de construction majeurs (A5). 2. AVZ divulguera le volume d'eau prélevée pour l'exploitation minière, le traitement et les utilisations connexes, ainsi que les initiatives et innovations en matière de réutilisation de l'eau après le début des opérations (A3, A5). 3. Bien qu'AVZ n'opère pas dans une zone de stress hydrique à haut risque, AVZ s'engage à une gestion responsable de l'utilisation de l'eau (A3). 4. AVZ estimera et divulguera la consommation d'eau pour l'ensemble de sa chaîne de valeur après le début des opérations dans son cadre de rapports périodiques (A4).
--	---

Population

Dignité et inclusion	<p>A1. Identité avec les indicateurs de répartition de la diversité et de l'inclusion des RH D</p> <p>A2. Divulguer la répartition de la diversité des employés D</p> <p>A3. Divulguer la répartition de la diversité de la haute direction D</p> <p>A4. Divulguer la répartition de la diversité du conseil d'administration D</p> <p>A5. Promouvoir et améliorer l'inclusion sociale et économique sur le lieu de travail D</p>
Diversité et inclusion	<p>État actuel</p> <p>AVZ élaborera des rapports sur les indicateurs de diversité et d'inclusion, le cas échéant, dans son futur cadre de rapports périodiques (A1).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AVZ déclarera le pourcentage d'employés par grande catégorie d'employés, par groupe d'âge, sexe et autres indicateurs pertinents de l'industrie (A2). 2. AVZ rendra compte de la répartition de la diversité de la direction générale et du conseil d'administration (A3, A4). 3. AVZ propose d'élaborer des programmes qui favorisent et améliorent l'inclusion sociale et économique en milieu de travail après le début de l'élaboration du projet (A5).
Égalité salariale	<p>A1. Identité avec les domaines prioritaires d'égalité des RH et les emplacements importants D</p> <p>A2. Divulguer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes D</p> <p>A3. Divulguer l'égalité salariale entre les mineurs et les grands groupes ethniques D</p> <p>A4. Politiques d'entreprise promouvant l'égalité salariale D</p>

<p>Égalité salariale</p>	<p>État actuel</p> <p>À l'heure actuelle, AVZ ne communique pas de mesures de l'égalité salariale compte tenu de l'étape initiale actuelle du projet. Avec le développement du projet, AVZ augmentera la production de rapports sur les mesures de l'égalité salariale dans une nature responsable, conformément aux considérations industrielles, culturelles et géographiques.</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AVZ reconnaît l'importance d'une déclaration transparente de l'égalité salariale et commencera à rendre compte des mesures pertinentes une fois que la Société commencera ses activités (A1, A2, A3, A4). 2. AVZ examinera ses politiques d'entreprise en ce qui concerne l'égalité salariale et l'équité entre les catégories d'employés et les emplacements à l'étape appropriée de l'élaboration du projet.
<p>Niveau de salaire</p>	<p>A1. Divulguer le ratio du salaire d'entrée standard par sexe par rapport au salaire minimum local D</p> <p>A2. Divulguer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes D</p>
<p>Niveau des salaires</p>	<p>État actuel</p> <p>À l'heure actuelle, AVZ ne déclare pas les ratios du salaire d'entrée de gamme standard par sexe par rapport au salaire minimum local ou à la rémunération annuelle totale du PDG par rapport à la médiane de la rémunération annuelle totale de tous ses employés.</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AVZ examinera les statistiques pertinentes relatives aux niveaux de salaires à mesure que la Société mûrit et que le nombre d'employés augmente (A1, A2).
<p>Droits de l'homme</p>	<p>A1. Évaluation des risques liés au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire D</p>
<p>Risque d'incidents de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire</p>	<p>État actuel</p> <p>AVZ a mené une évaluation préalable des droits de la personne (MN200-5524-COR-GN-REP-001 SIRH) qui a identifié plusieurs risques pour les droits de l'homme (A1).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ces risques ont été intégrés à l'évaluation des risques de l'entreprise avec des contrôles des risques identifiés et en cours d'élaboration (A1). 2. Compte tenu de l'état d'avancement du projet AVZ, une nouvelle évaluation des droits de l'homme de ses opérations, de ses entrepreneurs et de ses fournisseurs en matière de travail des enfants et/ou de travail forcé ou obligatoire sera effectuée une fois que la construction majeure du projet aura commencé. 3. AVZ s'engage à établir un cadre dans lequel les entrepreneurs et les fournisseurs divulguent les risques importants en matière de droits de la personne et les stratégies et plans qu'ils ont mis en place pour atténuer ces risques. 4. AVZ réexaminera cette mesure au T1 de l'exercice 2023.

<p>Santé et bien-être</p>	<p>A1. <i>Divulgence des statistiques sur la santé et la sécurité</i> D</p> <p>A2. <i>Description de l'étendue de l'accès aux services de médecine et de soins de santé non professionnels fournis aux employés et aux travailleurs.</i> D</p>
<p>Santé et sécurité</p>	<p>État actuel</p> <p>Les principales activités d'AVZ comprennent l'exploration et les premiers travaux du projet. AVZ en est au début du développement du projet, avec seulement un petit nombre d'employés permanents et d'entrepreneurs.</p> <p>AVZ a développé un ensemble préliminaire de statistiques, y compris non. des heures travaillées et des blessures et décès liés au travail (A1).</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AVZ divulguera les statistiques sur la santé et la sécurité à mesure que la Société mûrit et que le nombre d'employés augmente (A1). 2. AVZ a effectué une évaluation de base des services de santé régionaux pour comprendre le nombre, le type et la qualité des services de santé dans la région régionale afin de déterminer les services de soins de santé qui devront être établis pour soutenir ses employés et les communautés locales (A2). 3. Par l'intermédiaire de la fondation AVZ, AVZ contribuera à améliorer les services de soins de santé standard et d'urgence au sein de la communauté locale et régionale. Une autre évaluation de l'infrastructure de soins de santé sociale, y compris la consultation des dirigeants des communautés locales et des gouvernements locaux et nationaux, est prévue après le début de l'élaboration du projet (A2).
<p>Compétences pour l'avenir</p>	<p>A1. <i>Divulgence du nombre moyen d'heures de formation par personne (nombre total d'heures de formation offertes aux employés divisé par le nombre d'employés)</i> D</p> <p>A2. <i>Divulgence des dépenses moyennes de formation et de perfectionnement par employé à temps plein (coût total de la formation offerte aux employés divisé par le nombre d'employés)</i> D</p>
<p>Formation dispensée</p>	<p>État actuel</p> <p>À l'heure actuelle, AVZ ne déclare pas le nombre moyen d'heures de formation par personne, selon le sexe et la catégorie d'employés, ni les dépenses moyennes de formation et de perfectionnement par employé à temps plein.</p> <p>Actions futures</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. AVZ élaborera une stratégie et un cadre d'éducation, de formation et de développement des compétences à mesure que la société mûrira, que la construction commencera et que le nombre d'employés augmentera. AVZ examinera l'élaboration de cette stratégie et de ce cadre après le début de l'élaboration du projet (A1, A2).

PROSPERITE

<p>Création d'emplois et de richesses</p>	<p>A1. Divulgence des statistiques sur la santé et la sécurité D</p> <p>A2. Description de l'étendue de l'accès aux services de médecine et de soins de santé non professionnels fournis aux employés et aux travailleurs D</p>
<p>Nombre absolu et taux d'emploi</p>	<p>État actuel</p> <p>À l'heure actuelle, AVZ ne communique pas le nombre total et le taux d'embauche de nouveaux employés et le roulement du personnel par groupe d'âge, sexe ou autres indicateurs de diversité par région.</p> <p>Actions futures</p> <p>1. AVZ s'attend à ce qu'un système de collecte de données et de rapports soit en place après le début de l'élaboration du projet.</p>
<p>Contribution économique</p>	<p>A1. Divulgence de la valeur monétaire totale de l'aide financière reçue du gouvernement au cours de la période visée par le rapport R</p> <p>A2. Divulgence de l'EVG&D divisée en : Revenus, Coûts d'exploitation, Salaires et avantages sociaux des employés, Paiements aux fournisseurs de capital, Paiements au gouvernement et Investissement communautaire R</p>
<p>Contribution économique</p>	<p>État actuel</p> <p>La divulgation de la valeur monétaire totale de l'aide financière reçue du gouvernement au cours de la période de référence fait partie des états financiers du rapport annuel d'AVZ et est déposée auprès de l'Australian Securities and Investment Commission (ASIC) sur une base annuelle. Le rapport annuel est publié sur le site Web d'AVZ (A1).</p> <p>La divulgation de la valeur économique générée et distribuée (EVG&D) (y compris les revenus, les coûts d'exploitation, les salaires et avantages sociaux des employés, les paiements aux fournisseurs de capital, les paiements au gouvernement et les investissements) fait partie des états financiers préparés par AVZ conformément aux normes comptables pertinentes et déposés auprès de l'ASIC sur une base annuelle. Le rapport annuel est publié sur le site Web d'AVZ (A2).</p> <p>Rapports annuels – AVZ Minerals Limited</p>
<p>Contribution à l'investissement financier</p>	<p>A1. Divulgence des dépenses en capital avec la stratégie d'investissement R</p> <p>A2. Divulgence des rachats d'actions et des paiements de dividendes avec stratégie de rendement pour les actionnaires R</p>

<p>Contribution à l'investissement financier Contribution à l'investissement financier</p>	<p>État actuel</p> <p>La divulgation des dépenses d'investissement, des mouvements de capitaux et des rendements pour les actionnaires fait partie des états financiers établis par AVZ conformément aux normes comptables applicables et déposés auprès de l'ASIC sur une base annuelle. Le rapport annuel est publié sur le site Web d'AVZ (A1, A2).</p> <p>Rapports annuels – AVZ Minerals Limited</p>
<p>Innovation de meilleurs produits et services</p>	<p>A1. Divulgation des coûts totaux liés à la recherche et au développement R</p>
<p>Total des dépenses de R&D</p>	<p>État actuel</p> <p>La divulgation des coûts totaux liés à la recherche et au développement fera partie des états financiers préparés par AVZ conformément aux normes comptables pertinentes et déposés auprès de l'ASIC sur une base annuelle. Le rapport annuel est publié sur le site Web d'AVZ (A1).</p> <p>Rapports annuels – AVZ Minerals Limited</p>
<p>Vitalité communautaire et sociale</p>	<p>A1. Divulgation de l'impôt global total supporté par la société R</p>
<p>Total de l'impôt payé</p>	<p>État actuel</p> <p>La divulgation du total de l'impôt global payé par AVZ fait partie des états financiers préparés par AVZ conformément aux normes comptables pertinentes et déposés auprès de l'ASIC sur une base annuelle. Le rapport annuel d'AVZ est également publié sur le site Web d'AVZ (A1).</p> <p>Rapports annuels – AVZ Minerals Limited</p>

